

Subject: Multi-Residential Waste Diversion Strategy

File Number: ACS2022-PWD-SWS-0001

**Report to Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste
Management on 19 April 2022**

and Council 27 April 2022

**Submitted on April 6, 2022 by Shelley McDonald, Acting Director, Solid Waste
Services, Public Works Department**

**Contact Person: Nichole Hoover-Bienasz, Program Manager, Long Term
Planning, Solid Waste Services, Public Works Department**

613-580-2424 x25145 / Nichole.Bienasz@ottawa.ca

Ward: Citywide

**Objet : Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à
logements multiples**

Numéro du dossier : ACS2022-PWD-SWS-0001

**Rapport au Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de
la gestion des déchets**

le 19 avril 2022

et au Conseil municipal le 27 avril 2022

**Soumis le 6 avril 2022 par Shelley McDonald, directrice par intérim, Services des
déchets solides, Direction générale des travaux publics**

**Personne-ressource : Nichole Hoover-Bienasz, gestionnaire de programme,
Services des déchets solides, Direction générale des travaux publics**

613-580-2424, poste 25145/Nichole.Bienasz@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

REPORT RECOMMENDATION(S)

That the Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management recommend that Council:

- 1. Approve the scope, framework, and project pillars for the Multi-Residential Waste Diversion Strategy, as outlined in this report; and,**
- 2. Direct staff to finalize the detailed cost analysis and implementation plan for onboarding all multi-residential properties to a mandatory organics diversion program, and report back to Council in the first half of 2023.**

RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT

Que le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande au Conseil municipal :

- 1. D'approuver la portée, la structure-cadre et les piliers des projets de la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples, conformément aux modalités exposées dans ce rapport;**
- 2. De donner pour consigne au personnel de finaliser l'analyse détaillée des coûts et le plan de mise en œuvre pour l'intégration de l'ensemble des immeubles à logements multiples dans un programme obligatoire de réacheminement des matières organiques et d'en rendre compte au Conseil municipal dans le premier semestre de 2023.**

RÉSUMÉ

L'objectif de ce rapport consiste à faire approuver par le Conseil municipal la portée, la structure-cadre et les piliers des projets de la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples. Il s'agit entre autres de rendre obligatoire le réacheminement des déchets organiques dans tous les immeubles à logements multiples dans lesquels la Ville assure le service de collecte des déchets, ce qui permettrait d'accroître encore le volume de déchets réacheminés au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée du chemin Trail et de prolonger la durée utile de cette décharge. En réaction à la directive du Conseil municipal et du gouvernement provincial, cette stratégie vise à accroître la participation du secteur des immeubles à logements multiples dans les programmes de réacheminement des déchets à l'heure où la Ville continue de mettre au point son nouveau Plan directeur de la gestion des déchets solides (le Plan directeur).

Les piliers des projets

Dans cette stratégie, nous proposons cinq piliers des projets afin d'améliorer le réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples. Ces piliers ont été mis au point dans le cadre d'une vaste consultation des intervenants et s'harmonisent avec la mise au point du nouveau Plan directeur de la gestion des déchets solides de la Ville.

Pilier n° 1 : Étendre à tous les immeubles à logements multiples le réacheminement des matières organiques

Dans ce pilier, nous proposons d'étendre le réacheminement des matières organiques à tous les immeubles à logements multiples, en reprenant les règles de l'art des autres municipalités et en prenant connaissance de la documentation publiée afin d'encourager la participation aux programmes de réacheminement. La Ville assure les services de collecte dans 2 150 immeubles à logements multiples. En date du 1^{er} décembre 2021, la collecte des matières organiques était assurée dans 929 immeubles (43 %). Ce pilier de projet permettrait de promouvoir l'option 2B6 du Plan directeur, en rendant obligatoire le réacheminement des matières organiques dans les immeubles à logements multiples dans lesquels la Ville collecte les déchets. En tenant compte du temps, de la logistique et du soutien à consacrer au lancement de la collecte des matières organiques dans plus de 50 % des immeubles à logements multiples de la Ville, ce pilier de projet propose de lancer proactivement le service de collecte des matières organiques dans tous les immeubles qui ne participent pas à ce programme à l'heure actuelle.

Dans le cadre des vastes consultations qu'il a menées, le personnel a entendu dire qu'il fallait mieux travailler avec les intervenants internes et externes afin de mettre au point un plan de mise en œuvre pour l'intégration de tous les immeubles dans un programme de réacheminement des matières organiques qui tiendrait compte de tous les types d'immeubles et de leurs difficultés propres. Voilà pourquoi nous proposons au Conseil municipal de donner pour consigne au personnel de reparaître devant lui en 2023 pour lui soumettre un plan détaillé de mise en œuvre et une analyse des coûts afin d'intégrer tous les immeubles dans un programme de réacheminement des matières organiques. Si le Conseil municipal approuve le présent rapport, le personnel continuerait de consulter le secteur de la gestion immobilière afin de déterminer l'approche la plus raisonnable pour l'intégration de tous les autres immeubles dans un programme de réacheminement des matières organiques en temps utile et pour instituer des processus à l'intention des immeubles entravés par la place limitée ou par

d'autres difficultés qui les empêchent d'adopter le principe du réacheminement des matières organiques. Dans le même temps, le personnel finaliserait le calendrier dans le cadre duquel tous les immeubles devraient participer à un programme obligatoire de réacheminement des matières organiques afin d'avoir droit aux services de collecte des déchets de la Ville.

D'ici la fin de 2022, le personnel continuerait d'intégrer les immeubles dans le Programme de bac vert, en les invitant à y participer de leur plein gré. En outre, si le Conseil municipal donne son approbation pour rendre obligatoire le réacheminement des déchets organiques dans tous les immeubles à logements multiples, tous les nouveaux immeubles qui auraient droit aux services de collecte des déchets de la Ville à partir du 1^{er} juin 2022 seraient obligés de participer à ce programme.

Pilier n° 2 : Améliorer la promotion et l'information

Le Conseil municipal sait que les initiatives de promotion et d'information (PI) sont des éléments essentiels de la programmation municipale de la collecte des déchets. Les municipalités mettent au point et réalisent des initiatives de PI afin d'informer les résidents, d'encourager les changements de comportement et d'accroître la participation aux programmes de réacheminement des déchets. Dans ce pilier de projet, nous proposons de s'inspirer des commentaires réunis dans l'étude de marché et dans les consultations publiques afin de mieux connaître les facteurs qui influent sur la participation dans les programmes de réacheminement. Dans ce projet, nous nous pencherions sur les occasions de miser sur les initiatives actuelles de PI et de les améliorer en rehaussant les efforts de sensibilisation dans le secteur des immeubles à logements multiples. Ce projet consisterait à intégrer des tactiques fondées sur la preuve statistique et éprouvées afin de mieux faire connaître aux résidents les programmes de réacheminement des déchets et de mieux les sensibiliser à ces programmes, en plus de promouvoir les changements de comportement.

Pilier n° 3 : Explorer les projets pilotes

Les résidents qui habitent dans les immeubles à logements multiples, le secteur de la gestion immobilière et le personnel de la Ville ont relevé, dans la gestion des déchets des immeubles à logements multiples, des obstacles et des difficultés que l'on pourrait corriger en faisant appel aux technologies nouvelles ou aux nouvelles approches de collecte, ce qui obligerait à mener des efforts de recherche, à mobiliser le financement et à réaliser des projets pilotes. Ce pilier de projet permettrait à la Ville d'explorer et de promouvoir les nouvelles techniques de gestion et de réacheminement dans le secteur

des immeubles à logements multiples et de surmonter les obstacles et les difficultés relevés dans les consultations publiques. Le résultat de ces études pourrait éclairer les options du Plan directeur, notamment dans l'examen des normes d'aménagement des immeubles et dans l'utilisation des différents bacs et conteneurs de collecte, en plus d'apporter un éclairage sur les contrats de collecte projetés.

Pilier n° 4 : Réserver et réaménager l'espace pour permettre de réaliser les programmes d'élimination des déchets

Dans ce pilier de projet, on se pencherait sur les occasions de surmonter les difficultés de la conception dans les immeubles nouveaux et existants afin de réduire les obstacles qui se dressent contre la participation et qui sont associés à la conception des immeubles. Puisque l'inaccessibilité et les inconvénients sont les plus grands obstacles relevés par les résidents, nous proposons, dans ce projet, de rehausser les exigences dans la conception de la gestion des déchets pour les nouveaux logements intercalaires et les logements intermédiaires manquants (six logements ou plus), en tenant compte des modèles exceptionnels de conception des propriétés et des immeubles. Ce projet consisterait aussi à se pencher sur les occasions de surmonter ces obstacles dans les immeubles existants dans lesquels il est actuellement difficile d'offrir des programmes de réacheminement des déchets.

Pilier n° 5 : Porter le changement jusqu'au terme du contrat de collecte en 2025

Les services de collecte des déchets de la Ville d'Ottawa sont externalisés conformément aux normes de service établies par le Conseil municipal et inspirées des lois et des règlements de l'Ontario. À l'heure où le programme de gestion des déchets de la Ville continue d'évoluer, nous avons l'occasion de rehausser le programme de gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples grâce aux dispositions prévues dans le contrat de collecte. Dans ce projet, nous nous pencherions sur les possibilités d'ajouter le cahier des charges contractuelles dans le Contrat 2025 de la Ville pour la collecte des déchets des immeubles à logements multiples, en misant sur le succès du contrat actuel et en continuant de promouvoir le réacheminement des déchets, l'efficacité de la collecte des ordures et la réussite du programme de gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples.

La gestion des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples

Le Conseil municipal sait que tous les ordres de gouvernement jouent un rôle dans la gestion des déchets. Les municipalités sont généralement responsables de la gestion de la collecte, du recyclage, du compostage et de l'élimination des déchets dans les

immeubles résidentiels, alors que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial établissent les politiques et les programmes sur la réduction et le réacheminement des déchets, adoptent des règlements et des normes pour les installations et les opérations de gestion des déchets, en plus d'approuver et de surveiller ces installations et opérations.

Le gouvernement de l'Ontario classe les immeubles à logements multiples dans la catégorie des établissements industriels, commerciaux et institutionnels et attribue au propriétaire la responsabilité de la réalisation des programmes de gestion des déchets. Les municipalités n'ont, en vertu de la loi, aucun rôle à jouer dans la collecte et l'élimination des déchets des immeubles à logements multiples; toutefois, la Ville d'Ottawa (comme tant d'autres municipalités de l'Ontario) assure depuis 1995 le service de collecte et d'élimination dans le secteur des immeubles à logements multiples.

La Ville ramasse les déchets d'environ 90 % des immeubles à logements multiples; la Ville n'offre pas de services de collecte des déchets dans les autres immeubles, soit 10 %, parce qu'ils ont décidé de faire appel à un transporteur de déchets du secteur privé, parce que le fournisseur de services de la Ville ne peut pas avoir accès à ces immeubles ou parce que ces immeubles ne respectent pas les exigences du plan d'implantation pour les services de collecte des déchets. Parmi les 2 150 immeubles dans lesquels la Ville assure actuellement les services de collecte, 929 participaient au Programme de bac vert de la Ville en date du 1^{er} décembre 2021.

Selon l'étude de la Vérification des déchets des immeubles à logements multiples de 2019, 74 % des déchets vérifiés étaient enfouis dans la décharge publique. De ce chiffre, 58 % auraient pu être réacheminés grâce aux programmes de réacheminement des déchets de la Ville. Dans le tonnage ramassé en 2021, les immeubles à logements multiples inscrivent un taux de réacheminement de 17 %, ce qui met en lumière la nécessité de consacrer des efforts prioritaires au secteur des immeubles à logements multiples.

Plusieurs facteurs influent sur la gestion et le réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples d'Ottawa, dont les politiques-cadres et les projets du gouvernement provincial et de la municipalité, les difficultés qu'affronte le secteur de la gestion immobilière, ainsi que les différentes attitudes et les divers comportements des résidents. Il se pourrait qu'il y ait aussi des obstacles qui empêchent les résidents en situation de handicap d'y participer.

Les deux grandes lois provinciales qui auront une incidence sur le secteur de la gestion des déchets des immeubles à logements multiples sont la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*, qui assurera la transition provinciale des programmes de recyclage avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (qui devront fabriquer des produits et des conditionnements écoresponsables et qui seront financièrement responsables des articles qu'ils produisent), et la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (qui donne effet à la [Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques](#) en vertu de l'article 11 de cette loi). La Déclaration de principes reconnaît qu'il faut consacrer plus d'efforts et de moyens innovants à la récupération des déchets alimentaires et organiques dans les immeubles à logements multiples et fixe des cibles ambitieuses pour la réduction des déchets alimentaires et la récupération des ressources dans plusieurs secteurs, dont les immeubles à logements multiples. Cette déclaration fixe une cible de 50 % dans la réduction et la récupération des déchets alimentaires des immeubles à logements multiples d'ici 2025 et précise que ces immeubles *devront* assurer la collecte des déchets alimentaires et organiques de leurs résidents. En outre, le 27 novembre 2020, le gouvernement provincial a annoncé qu'il voulait en priorité éviter d'enfouir dans les décharges publiques, d'ici 2030, les déchets alimentaires et organiques; or, il n'a pas publié d'autres détails.

À l'échelle municipale, plusieurs projets et politiques en cours influent sur la gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples, comme nous l'expliquons dans ce rapport. Le Plan directeur de la gestion des déchets solides, dont le personnel s'est inspiré pour veiller à ce que cette stratégie concorde avec la déclaration de la vision, les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur approuvé par le Conseil, occupe le devant de la scène de ces projets.

Les consultations

Cette stratégie a été élaborée à l'issue de vastes consultations menées auprès des conseillers municipaux, des résidents, des membres du secteur de la gestion immobilière et du Groupe de consultation des intervenants du Plan directeur. Dans le cadre de réunions, d'assemblées et de sondages, le personnel a entendu parler des obstacles et des difficultés qu'affronte le secteur des immeubles à logements multiples quand il s'agit de gérer et de réacheminer les déchets, ainsi que des solutions envisageables pour améliorer la participation de ce secteur aux programmes de réacheminement.

En [2018](#) et en [2020](#), le personnel a fait appel à Hill+Knowlton Strategies (H+K) pour mener une étude de marché sur les attitudes et les comportements des résidents dans le domaine de la gestion des déchets solides, ce qui a permis de recenser les facteurs qui influent, dans la collectivité, sur la gestion des déchets, dont les facteurs socioéconomiques, les attitudes et les comportements des résidents, ainsi que la configuration des habitations. Nous expliquons dans les détails, dans la section du contexte du présent rapport, les résultats de cette étude.

Dans l'étude de marché de H+K, les résidents ont fait savoir que les principaux obstacles à surmonter lorsqu'il s'agit de participer à des programmes de réacheminement des déchets sont l'inaccessibilité et les inconvénients. Lui aussi consulté, le secteur de la gestion immobilière a fait savoir que les principaux obstacles qui empêchent d'adopter le principe de la collecte des matières organiques dans les immeubles sont entre autres les odeurs nauséabondes, la vermine, le refus des résidents d'y participer et le manque de place pour ranger les bacs verts dans les immeubles. On a demandé à des membres du personnel d'analyser ces obstacles et les solutions à y apporter et de travailler en collaboration avec les intervenants visés dans le cadre de l'élaboration de cette Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples.

En janvier 2022, après avoir pris connaissance des commentaires et des appuis du Groupe des conseillers parrains du Conseil sur l'approche adoptée par le personnel dans l'élaboration de cette stratégie, le personnel de la Ville s'est réuni avec les membres du Conseil dont les quartiers regroupent une forte densité d'immeubles à logements multiples. Dans ces réunions, le personnel a entendu parler de la volonté du Conseil municipal de mettre en œuvre cette stratégie et de l'importance de la participation des intervenants.

En février et en mars 2022, le personnel a adressé des sondages aux résidents et au secteur de la gestion immobilière, a tenu deux séances de dialogue avec les résidents, s'est réuni avec le Groupe de travail des intervenants des immeubles à logements multiples et a donné une séance d'information aux membres du Groupe de consultation des intervenants du Plan directeur.

La consultation des résidents a mis en lumière les principaux obstacles à surmonter dans la participation au programme, dont le manque de place pour ranger les bacs, la vermine et la propreté, les immeubles qui n'ont pas de programme de bac vert, les situations dans lesquelles il est plus facile de jeter les déchets que de les recycler ou de se servir du bac vert, et la méconnaissance des moyens de trier les déchets. Les

résultats du sondage de l'opinion publique sont venus conforter les commentaires exprimés dans les séances de dialogue en ligne : 60 % des résidents ont fait savoir que s'il était plus pratique de jeter les ordures dans le bac vert, on encouragerait la participation. Ils ont aussi fait savoir qu'il fallait que les déchets soient gérés plus proprement et soient moins odorants (54 % des répondants), qu'il fallait mieux connaître le fonctionnement du Programme de bac vert et ses bienfaits pour l'environnement (50 % des répondants) et qu'on devrait donner plus d'information quand on lance le Programme de bac vert, en installant des kiosques d'information et en livrant les documents d'information de porte en porte (40 % des répondants).

Les membres sondés dans le secteur de la gestion immobilière ont fait savoir que les locataires qui ne participent pas comme il se doit aux programmes de gestion des déchets constituaient la principale raison pour laquelle il n'y avait pas de bac vert dans les immeubles à logements multiples. Venaient ensuite les autres obstacles, dont le manque de place pour ranger les bacs, la vermine et les odeurs nauséabondes. Malgré les inquiétudes qui pèsent sur le Programme de bac vert, 68 % des membres sondés dans le secteur de la gestion immobilière sont d'accord pour étendre le réacheminement des matières organiques à l'ensemble des immeubles à logements multiples. Ceux et celles qui ne sont pas d'accord avec ce principe ont repris les inquiétudes ci-dessus et ont reconnu qu'il faudrait consacrer des efforts supplémentaires au secteur de la gestion immobilière. Quand on leur a demandé ce qui les aiderait à être favorables à cette recommandation, ils ont entre autres suggéré d'attribuer aux locataires la responsabilité du tri en bonne et due forme, de lancer plus d'initiatives d'information à l'intention des locataires et de prévoir chaque semaine différentes collectes du bac vert.

Les membres du Groupe de travail des intervenants des immeubles à logements multiples se sont réunis en mars 2022 et ont validé les difficultés recensées dans le sondage du secteur de la gestion immobilière, en affirmant que bien des obstacles sont surmontables si on planifie correctement le programme. Ce groupe de travail a de nouveau fait savoir que certains immeubles n'ont pas la place pour adopter le Programme de bac vert. Si ce groupe de travail s'attendait à ce qu'on recommande d'adopter un programme obligatoire de réacheminement des matières organiques d'après les directives du gouvernement provincial et les entretiens des dernières années avec le personnel de la Ville, certains membres du Groupe ont fait état des inquiétudes logistiques quand il s'agit d'ajouter un nouveau volet de réacheminement des déchets dans leurs immeubles. Pour veiller à ce que le plan de mise en œuvre déployé pour intégrer tous les immeubles dans un programme de réacheminement des

matières organiques soit un succès, le Groupe a émis plusieurs suggestions, qui consistent entre autres à envisager une intégration saisonnière, au printemps ou en automne, quand les odeurs nauséabondes sont moins puissantes et que la vermine est moins nombreuse. Le personnel de la Ville a à nouveau entendu parler de l'importance des efforts réguliers de promotion et d'information pour tenir les résidents au courant des programmes et de leurs bienfaits. Le Groupe de travail a fait savoir qu'il souhaitait se pencher sur des projets pilotes, mais a exprimé des inquiétudes à propos de la contamination et de la conversion des infrastructures existantes pour adopter de nouvelles méthodes d'élimination des déchets.

En mars 2022, le personnel de la Ville a tenu une séance d'information pour le Groupe de consultation des intervenants (GCI) du Plan directeur. Les membres ont fait savoir qu'ils étaient d'accord avec tous les piliers et qu'ils s'entendaient sur les difficultés recensées par les résidents et par le secteur de la gestion immobilière. Certains membres se sont dits inquiets du volume de travail à consacrer aux immeubles dans lesquels il faut adopter un nouveau programme de réacheminement des matières organiques et ont tous redit qu'il fallait prioriser la promotion et l'information, surtout lorsqu'il s'agit d'intégrer des immeubles. Les membres souhaitent connaître les programmes (distincts du Programme de bac vert) qui sont élaborés afin de promouvoir le réacheminement des matières organiques et étaient heureux de constater que la Ville réunit les commentaires et les données d'autres municipalités relativement aux possibilités offertes dans le cadre des programmes pilotes.

La nécessité pour la Ville de travailler en collaboration avec le secteur de la gestion immobilière afin d'assurer le succès de la mise en œuvre du réacheminement des matières organiques dans tous les immeubles à logements multiples est un thème qui revenait dans toutes les discussions qui ont eu lieu pendant les consultations.

Les prochaines étapes

Si le Conseil municipal approuve la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples, on commencerait tout de suite à se consacrer à la stratégie et aux piliers des projets, conformément aux modalités exposées dans ce rapport.

À partir du 1^{er} juin 2022, tous les immeubles dans lesquels la Ville commencerait à assurer les services de collecte seraient obligés à participer au Programme de bac vert. Le personnel recommande que le plan de mise en œuvre du pilier 1 et l'analyse financière liée fassent l'objet d'un rapport au Conseil municipal en 2023, de concert

avec une mise au point sur les progrès accomplis jusqu'alors dans la mise en œuvre. En 2022, le personnel de la Ville continuera d'intégrer dans le Programme de bac vert les immeubles qui seraient prêts à y participer de leur plein gré et continuerait de consulter les intervenants pour veiller à ce que le plan de mise en œuvre soit aménagé pour être fructueux.

Outre les prochaines étapes du pilier 1, le personnel lancerait les travaux consacrés aux initiatives décrites dans les quatre autres piliers des projets à partir de la fin de cette année. Compte tenu des besoins en ressources à consacrer pour lancer l'intervention dans chaque projet, nous recommandons, dans l'approche proposée, d'échelonner les étapes de la planification et de la mise en œuvre, sur un horizon prévisionnel à court terme (de cinq ans).

En 2023, le personnel soumettrait au Conseil municipal un compte rendu sur la planification et sur les progrès accomplis dans les piliers des projets, de concert avec l'analyse financière détaillée et le plan de mise en œuvre pour l'intégration de tous les immeubles dans un programme obligatoire de réacheminement des matières organiques. Même si ce rapport n'a pas d'incidences sur le budget de 2022, le compte rendu qui serait déposé auprès du Conseil municipal en 2023 comprendrait une analyse circonstanciée des coûts pour l'intégration obligatoire de tous les immeubles à logements multiples. Cette analyse ferait état d'un impératif budgétaire de l'ordre de 550 000 \$ en 2023, qui serait compris dans la version provisoire du budget opérationnel des Services des déchets solides de 2023, afin de permettre de continuer d'intégrer les immeubles en 2023.

À terme, les comptes rendus sur les indicateurs de rendements clés de la Stratégie seraient déposés de concert avec les comptes rendus sur le Plan directeur. Un examen complet de la Stratégie se déroulerait de concert avec la réactualisation, tous les cinq ans, du Plan directeur de la gestion des déchets solides, dont la version à jour sera soumise au Conseil municipal en 2029.

EXECUTIVE SUMMARY

The purpose of this report is to seek Council's approval of the scope, framework, and project pillars for the Multi-Residential Waste Diversion Strategy. This includes making organic waste diversion mandatory in all multi-residential properties receiving City waste collection service, which would further increasing the amount of waste diverted from the Trail Waste Facility Landfill and extending its life. In response to direction from Council and the Province, this strategy aims to increase participation of the multi-residential

sector in waste diversion programs as development of the City's new Solid Waste Master Plan (Waste Plan) continues.

Project Pillars

This strategy proposes five project pillars to improve waste diversion in the multi-residential sector. The pillars were developed through extensive stakeholder engagement and align with the development of the City's new Solid Waste Master Plan.

Pillar 1: Expanding Organics Diversion to all Multi-Residential Properties

This project pillar proposes expanding organics diversion to all multi-residential properties while incorporating best practices from other municipalities and literature reviews to encourage more participation in diversion programs. The City of Ottawa provides collections services to 2,150 multi-residential properties. As of December 1, 2021, 929 properties (43 per cent) were receiving organics collection. This project pillar would advance option 2B6 from the Waste Plan, making organics diversion mandatory at multi-residential properties receiving City waste collection. Recognizing the amount of time, logistics and support required to launch organics collection at more than 50 per cent of the City's multi-residential properties, this project pillar proposes proactively introducing organics collection service to all properties not currently participating.

Through extensive engagement, staff heard the need to further work with both internal and external stakeholders to develop an implementation plan for onboarding all properties to an organics diversion program that would consider all property types and their unique challenges. Because of this, this report proposes Council direct staff to return in 2023 with a detailed implementation plan and cost analysis to onboard all properties to an organics diversion program. Should Council approve this report, staff would continue engaging with the property management sector to determine the most reasonable approach for onboarding all remaining properties to an organics diversion program in a timely manner, and establish processes for properties confined by limited space or other challenges impeding their ability to introduce organics diversion. Concurrently, staff would finalize the timeframe by which all properties must be participating in an mandatory organics diversion program in order to receive City waste collection services.

Throughout the rest of 2022, staff would continue to onboard properties to the Green Bin program on a voluntary basis. Additionally, should Council approve making organics waste diversion mandatory in all multi-residential properties, any new property receiving City waste collection services as of June 1, 2022 would be required to participate.

Pillar 2: Enhancing Promotion & Education

As Council is aware, promotion and education (P&E) initiatives are fundamental elements of municipal waste programming. Municipalities develop and deliver P&E initiatives to educate residents, encourage behaviour change, and increase participation in waste diversion programs. This project pillar proposes using feedback from market research and public engagement to gain a better understanding of the factors that influence participation in diversion programs. This project would explore opportunities to build on and enhance current P&E initiatives by increasing outreach to the multi-residential sector. This would involve incorporating proven, evidence-based tactics to increase resident knowledge and awareness of waste diversion programs and support behaviour change.

Pillar 3: Exploring Pilots

Residents living in multi-residential properties, the property management sector, and City staff have identified barriers and challenges to multi-residential waste management that could be addressed through the new technologies or collection approaches that would require research, funding, and piloting. This project pillar would allow the City to explore and advance new management and diversion techniques in the multi-residential sector and address the barriers and challenges identified through public engagement. The outcome of these studies explored could inform Waste Plan options, including reviewing building development standards and using alternative collection containers, as well as informing future collection contracts.

Pillar 4: Dedicating and Redesigning Space for Waste Disposal Programs

This project pillar would explore opportunities to overcome design challenges in both new and existing properties to reduce participation barriers associated with property design. As the biggest barriers identified by residents are access and convenience, this project proposes enhancing waste management design requirements for new infill housing and missing middle housing developments (six or more units) that consider their unique property and building design. It would also explore opportunities to address these barriers at existing properties where it is currently difficult to offer waste diversion programs.

Pillar 5: Driving Change Moving Forward through the Collection Contract

Collection services for the City of Ottawa are contracted out in accordance with the service standards established by City Council, which are guided by provincial

legislation. As the City's waste program continues to evolve, there are opportunities to enhance the multi-residential waste management program through provisions in the collection contract. This project would explore opportunities to add contract specifications to the 2025 Multi-Residential City Facilities Collection Contract that build on the success of the current contract and continue to promote waste diversion, efficient waste collection, and a successful multi-residential waste program.

Waste Management in the Multi-Residential Sector

As Council is aware, all levels of government play a role in waste management. Municipalities are typically responsible for managing the collection, recycling, composting and disposal of waste from residential properties, while the federal and provincial governments establish waste reduction and diversion policies and programs, provide regulations and standards for, and the approval and monitoring of, waste management facilities and operations.

The Province of Ontario classifies multi-residential properties as Industrial, Commercial, and Institutional and places responsibility for the provision of waste programs on the property owner. Municipalities have no statutory role in waste collection and disposal from multi-residential properties; however, the City of Ottawa (like many other Ontario municipalities) has provided service to the multi-residential sector since 1995.

The City collects waste from approximately 90 per cent of multi-residential properties, with the remaining 10 per cent not receiving City waste collection services because they have chosen to use a private waste hauler, the property cannot be accessed by the City's service provider, or they do not meet the site plan requirements for waste services. Of the 2,150 properties currently serviced by City collections, 929 were participating in the City's Green Bin program as of December 1, 2021.

According to the 2019 Multi-Residential Waste Audit Study, 74 per cent of audited waste was sent to landfill. Of this, 58 per cent could have been diverted through City diversion programs. Collected tonnages in 2021 showed a 17 per cent diversion rate for multi-residential properties, highlighting the need for focused efforts on this multi-residential sector.

There are several factors that influence waste management and diversion in Ottawa's multi-residential sector, including provincial and municipal policy directions and projects, challenges faced by the property management sector, and varying attitudes and behaviours of residents. There may also be barriers to participation for residents with disabilities.

Two key pieces of provincial legislation that will impact the multi-residential waste management sector include the Waste Diversion Transition Act, which will facilitate the provincial transition of recycling programs to Individual Producer Responsibility (making producers of products and packaging environmentally accountable and financially responsible for the items they produce), and the Resource Recovery and Circular Economy Act (enacting the [Food and Organic Waste Policy Statement](#) under Section 11). The policy statement acknowledges the need for greater efforts and innovative ways to recover food and organic waste from multi-residential properties and establishes aggressive targets for food waste reduction and resource recovery in several sectors, including at multi-residential properties. The policy statement introduced a 50 per cent food waste reduction and recovery target for multi-residential properties by 2025, and states that multi-residential properties *shall* provide collection of food and organic waste to their residents. In addition, the Province announced on November 27, 2020 their priority to phase out food and organics waste from landfills by 2030, however no further public details have been made available by the Province.

At a municipal level, several ongoing projects and policies influence the management of waste at multi-residential properties, as explained in this report. At the forefront of these projects is the Solid Waste Master Plan, which staff have used as a guide to ensure this strategy aligns with the Council-approved Waste Plan vision statement, guiding principles and goals.

Engagement

This strategy was developed through extensive engagement with Councillors, residents, members of the property management sector, and the Waste Plan's Stakeholder Sounding Board. Through meetings and surveys, staff heard the barriers and challenges the multi-residential sector faces when it comes to waste management and diversion, and possible solutions to increase participation in diversion programs in this sector.

In [2018](#) and [2020](#), staff retained Hill and Knowlton (H+K) Strategies to conduct market research on resident's attitudes and behaviours towards solid waste management, which identified factors within the community that influence waste management, including socio-economic factors, attitudes and behaviours of residents, and dwelling configuration. Findings of this research are explained in detail in the background section of this report.

Through the H+K market research residents identified their top barriers to participating in waste diversion programs to be access and convenience. The property management sector was also engaged and identified their top barriers to introducing organics collection at properties which included smell, pests, residents refusing to participate, and not having enough storage for green bins at their properties. Staff have been committed to investigating these barriers and solutions and worked with impacted stakeholders through the development of this Multi-Residential Waste Diversion Strategy.

In January 2022, following the receipt of feedback and support from the Council Sponsors Group on staff's approach to develop this strategy, staff met with members of Council with a high-density of multi-residential properties in their wards. Through these meetings, staff heard Council's eagerness to implement this strategy and the importance of stakeholder engagement.

Between February and March 2022, staff circulated surveys to both residents and the property management sector, held two resident dialogue sessions, met with the City's Multi-Residential Working Group, and provided an information session to members of the Waste Plan's Stakeholder Sounding Board.

Resident engagement highlighted key barriers to program participation, which included lack of space to store bins, pests and cleanliness, no green bin access, easier to throw away items in garbage, and lack of knowledge about how to sort waste. The findings of the public opinion survey reinforced feedback received through online dialogue sessions: sixty per cent of residents said making it more convenient to dispose of green bin waste would encourage participation. This was followed by making it less messy/smelly (54 per cent of respondents); a better understanding on how the green bin works and benefits the environment (50 per cent); and offering more education through information booths and door-to-door delivery of information when introducing the Green Bin program (40 per cent).

Surveyed members of the property management sector identified tenants not properly participating in waste programs as their top reason for not having a green bin at their property. This was followed by other barriers including lack of space to store a bin, pests and smell. Despite concerns with the Green Bin program, 68 per cent of surveyed members from the property management sector support expanding organics diversion to all multi-residential properties. Those who do not support expansion reiterated the above concerns and acknowledged it would be additional work for the property management sector. When asked what would help them support the recommendation,

suggestions included making tenants accountable for proper sorting, introducing more education initiatives for tenants, and having multiple green bin collections each week.

The City's Multi-Residential Working Group met in March 2022 and members validated the challenges identified through the property management sector survey, stating many are surmountable with proper program planning. The working group reiterated that some properties do not have the space to introduce the Green Bin program. While the working group anticipated the recommendation of a mandatory organics diversion program based on provincial direction and conversations over the past few years with City staff, some members identified logistical concerns with adding a new waste diversion stream at their properties. To ensure the implementation plan to onboard all properties to an organics diversion program is a success, the group brought forward several suggestions including the consideration of seasonal onboarding in the spring or fall seasons when odours are less potent and pests are less prominent. Staff again heard the importance of regular promotion and education to keep residents abreast of the programs and their benefits. The working group expressed interest in exploring pilots but shared concerns about contamination and repurposing existing infrastructure for new methods of disposal.

In March 2022, staff held an information session for the Waste Plan's Stakeholder Sounding Board (SSB). Members expressed their support for all pillars and agreed with the challenges identified by both residents and the property management sector. Some members expressed concerns with the amount of work that is required for properties to onboard a new organics program, and all echoed the need for focused promotion and education, especially when a property is being onboarded. Members are interested to see what programs (other than the Green Bin program) are developed to support organics diversion and were pleased to see the City is seeking feedback and data from other municipalities relating to pilot program opportunities.

A repetitive theme in all engagement discussions is the need for the City to work with the property management sector to ensure success in implementing organics diversion at all multi-residential properties.

Next Steps

Should Council approve the Multi-Residential Waste Diversion Strategy, work would begin immediately on the strategy and its project pillars, as outlined in this report.

Beginning June 1, 2022, any property that begins receiving City collection services would be required to participate in the Green Bin program. Staff are recommending that

the implementation plan for Pillar 1 and its associated financial analysis be reported to Council in 2023, alongside a progress update on the implementation thus far. Through 2022, staff will continue to onboard properties to the Green Bin program on a voluntarily basis and would continue engaging with stakeholders to ensure the implementation plan is set up for success.

In addition to the next steps for Pillar 1, staff would initiate work on initiatives outlined in the other four project pillars beginning later this year. Given the resource requirements for initiating action on each project, the proposed approach recommends staggering both the planning and implementation stages, all within the short-term (five year) horizon.

In 2023, staff would provide an update to Council on the planning and progress made on the project pillars alongside the detailed financial analysis and implementation plan to onboard all properties to a mandatory organics diversion program. Although this report has no 2022 budget implications, the update to Council in 2023 would provide a detailed cost analysis for the mandatory onboarding of multi-residential properties. A 2023 budget pressure of approximately \$550,000 would be identified and included in the 2023 Draft Solid Waste Services Operating Budget to allow for the continuation of onboarding of properties during 2023.

Going forward, updates on the Strategy's key performance indicators would be provided alongside Waste Plan updates. A full review of the Strategy would be complete alongside the Solid Waste Master Plan's five-year refresh, which will be presented to Council by 2029.

CONTEXTE

La Ville d'Ottawa (la Ville) gère un système complexe et intégré de gestion des déchets solides, qui permet de préserver la santé publique et de promouvoir la durabilité environnementale d'environ 297 000 habitations unifamiliales et 2 150 immeubles à logements multiples. La Ville offre aussi des services de collecte des déchets dans 190 établissements qui lui appartiennent, 1 950 parcs et espaces publics, 550 petites entreprises dans le cadre du Programme de sacs jaunes de la Ville et 240 écoles dotées du programme de collecte des bacs verts dans le cadre du Programme des bacs verts dans les écoles de la Ville.

Le Conseil municipal sait que la Ville est en train de mettre au point le nouveau Plan directeur de la gestion des déchets solides (le « Plan directeur »), qui définira l'ensemble de la structure-cadre, de l'orientation et des objectifs de la gestion, du

réacheminement et de la réduction des déchets solides dans les 30 prochaines années. En 2019, le Conseil municipal a approuvé le rapport sur la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2019-PWE-GEN-0007](#)), qui décrivait dans leurs grandes lignes les projets essentiels qui seraient élaborés de front, dans le cadre du Plan directeur. La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples qui vise à accroître la participation et la consultation dans les programmes de réacheminement des déchets grâce à des politiques, à des projets pilotes et à des initiatives destinés au secteur des immeubles à logements multiples, occupe le devant de la scène de ces projets. Cette stratégie serait élaborée de concert avec le Plan directeur, afin d'analyser les possibilités à court terme de réacheminer plus de déchets.

Le Conseil municipal, les résidents et les intervenants d'Ottawa ont fait savoir qu'il était prioritaire de réacheminer plus de déchets au lieu de les enfouir à court terme (sur un horizon prévisionnel de cinq ans). La décharge contrôlée du chemin Trail est un actif important pour la Ville et ses résidents. L'aménagement d'une nouvelle décharge pourrait coûter plus de 200 millions de dollars et il se pourrait qu'on doive attendre 15 ans avant qu'elle devienne parfaitement opérationnelle. Selon la plus récente Analyse de l'évaluation des besoins dans la gestion des déchets à long terme, la décharge a encore une capacité d'environ 30 %. Si la Ville s'en tient au statu quo, la décharge pourrait atteindre le maximum de sa capacité entre 2036 et 2038. La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples est l'un des projets de la Ville conçus pour accroître la durée utile de la décharge, en plus des six projets indiqués dans la Stratégie de gestion des déchets résiduels ([ACS2021-PWE-SWS-0005](#)), approuvée par le Conseil municipal le 27 octobre 2021.

Le secteur des immeubles à logements multiples d'Ottawa

En Ontario, les immeubles à logements multiples sont classés dans la catégorie des établissements industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) en vertu du [Règlement de l'Ontario 103/94](#) (*Industrial, Commercial and Institutional Source Separation Programs*). Le *Règlement de l'Ontario 103/94* attribue au propriétaire la responsabilité de l'aménagement des programmes de gestion des déchets. Autrement dit, les municipalités n'ont, en vertu de la loi, aucun rôle à jouer dans la collecte et l'élimination des déchets des immeubles à logements multiples; toutefois, la Ville d'Ottawa (comme de nombreuses autres municipalités de l'Ontario) assure le service dans le secteur des immeubles à logements multiples en vertu du *Règlement sur la gestion des déchets solides* de la Ville, ce qu'elle fait depuis la régionalisation de la gestion des déchets en 1995. En vertu du règlement d'application du gouvernement provincial, les propriétaires

des immeubles à logements multiples doivent assurer la collecte des matières recyclables dans tous leurs immeubles.

Entré en vigueur le 1^{er} juin 1996, le contrat de collecte régionale des déchets solides répond aux besoins en collecte d'ordures et de matières recyclables des résidences qui déposent leurs déchets en bordure de rue et des immeubles à logements multiples. En 2003, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé le Plan directeur de la gestion des déchets ([ACS2003-TUP-UTL-0001](#)), dont les deux priorités consistaient à mettre en œuvre un programme de matières organiques séparées à la source et à réacheminer plus de déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples. En 2011, la Ville a mis en œuvre le Programme de bac vert pour le secteur des immeubles à logements multiples, et les gestionnaires immobiliers de ce secteur pouvaient de leur plein gré faire appel à ce service, ce qu'ils peuvent toujours faire aujourd'hui.

Pour la Ville, le secteur des immeubles à logements multiples s'entend du groupe d'habitations de six logements ou plus au sens du *Règlement sur la gestion des déchets solides*. Il s'agit entre autres des immeubles d'appartements, des complexes de maisons en rangée, des logements superposés en rangée, des maisons-jardins et des logements sociaux. La Ville ramasse les déchets d'environ 90 % des immeubles à logements multiples; dans les autres immeubles à logements multiples, soit 10 %, la Ville n'assure pas les services de collecte des déchets parce que les gestionnaires immobiliers ont décidé de faire appel à un service de transport privé des déchets, que le fournisseur de la Ville ne peut pas avoir accès aux immeubles ou qu'ils ne répondent pas aux exigences du plan d'implantation pour les services de ramassage des déchets. Parmi les 2 150 immeubles actuellement servis par la Ville dans la collecte des déchets, 929 participaient au Programme de bac vert de la Ville en date du 1^{er} décembre 2021. Puisqu'à peine plus de 43 % des propriétés ont accès au Programme de bac vert, ce chiffre fait encore mieux ressortir l'importance de tout le travail qu'il faut encore accomplir pour améliorer l'accès aux programmes de réacheminement des matières organiques dans le secteur des immeubles à logements multiples.

La Ville assure les services de collecte des déchets dans les immeubles à logements multiples dans tous les secteurs géographiques de son territoire; or, les proportions des immeubles à logements multiples dans le secteur urbain et le long de la rivière Rideau sont nettement supérieures. La figure 1 de la pièce 1 fait état du pourcentage des immeubles à logements multiples et des logements servis par la Ville d'Ottawa dans chaque quartier.

De nombreux immeubles à logements multiples sur le territoire de la Ville disposent de peu de place ou n'ont pas de place du tout pour aménager les programmes de recyclage et le Programme de bac vert. Soixante-cinq pour cent des immeubles de la Ville d'Ottawa ont été construits avant 1990, à l'époque où les programmes de recyclage n'étaient pas obligatoires en vertu des règlements d'application du gouvernement provincial. En outre, 84 % de l'ensemble des immeubles à logements multiples de la Ville ont été construits avant 2012, année au cours de laquelle les Lignes directrices en matière de conception de la collecte des déchets solides pour l'aménagement d'immeubles à logements multiples ont été mises en œuvre; ces lignes directrices définissent les exigences de la planification de la gestion des déchets dans tous les immeubles à logements multiples dans lesquels la Ville assure les services de collecte des déchets. Même si ces lignes directrices ont permis de s'assurer que tous les nouveaux complexes d'habitation sont dotés de l'espace suffisant pour les bacs et les conteneurs de déchets et de matières recyclables et pour les bacs verts, elles ne s'appliquent pas aux immeubles construits avant 2012.

En 2021, les résidents d'Ottawa ont jeté environ 367 030 tonnes de déchets dans tous les types d'immeubles; le secteur des immeubles à logements multiples intervient pour environ 18 % de ce total (soit 67 569 tonnes de déchets ramassés au total). Surtout, le secteur des immeubles à logements multiples a généré 56 303 tonnes de déchets (ce qui représente 83 % des déchets ramassés dans ce secteur), 10 230 tonnes de matières recyclables (ce qui représente 15 % des matières recyclables ramassées) et 1 036 tonnes de matières organiques (ce qui représente 2 % des matières organiques collectées). D'après l'étude de la Vérification des déchets des immeubles à logements multiples de 2019, 74 % des déchets vérifiés ont été livrés dans la décharge publique. De ce nombre, seulement 42 % étaient constitués de déchets réels; autrement dit, on aurait pu en réacheminer 58 % dans le cadre des programmes de réacheminement de la Ville. Le tonnage ramassé en 2021 fait état d'un taux de réacheminement de 17 % pour les immeubles à logements multiples, soit 37 % de moins que pour les résidences qui déposent les déchets sur le bord de la rue, ce qui met en lumière la possibilité qui s'offre à la Ville de réacheminer plus de déchets dans ce secteur, ce qui, par ricochet, permettra de prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail.

La Ville continue de travailler en étroite collaboration avec les propriétaires, les gestionnaires et les concierges d'immeubles afin de surmonter les difficultés dans le cadre des services de ramassage des déchets et d'offrir à tous les résidents les programmes de ramassage des déchets et des matières recyclables et le Programme de bac vert.

Les facteurs qui influent sur la gestion et le réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples d'Ottawa

Plusieurs facteurs influent sur la gestion et le réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples d'Ottawa. Il s'agit entre autres des politiques-cadres et des projets du gouvernement provincial et de la municipalité, des difficultés qu'affronte le secteur de la gestion immobilière et des différentes attitudes et divers comportements des résidents. Il se peut aussi que des obstacles empêchent les résidents en situation de handicap de participer à ces programmes. Pour les besoins de ce rapport, le secteur de la gestion immobilière comprend les propriétaires, les gestionnaires, les superviseurs et les concierges des immeubles.

Les incidences des pouvoirs législatifs et des politiques.

Le Conseil municipal sait que tous les ordres de gouvernement jouent un rôle dans la gestion des déchets. Les municipalités sont généralement chargées de gérer la collecte, le recyclage, le compostage et l'élimination des déchets des immeubles d'habitation, alors que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial établissent les politiques et les programmes de réduction et de réacheminement des déchets, adoptent les règlements et les normes des installations et des opérations de gestion des déchets et approuvent et surveillent ces installations et opérations. Puisque le secteur des immeubles à logements multiples appartient à la catégorie des établissements ICI en Ontario, la gestion des déchets de ces immeubles est essentiellement réglementée par le gouvernement provincial. Le lecteur trouvera ci-après les détails des grandes politiques-cadres qui servent à modeler activement la gestion des déchets des immeubles à logements multiples en Ontario.

Règlement de l'Ontario 103/94 (Industrial, Commercial, and Institutional Source Separation Programs)

En Ontario, pour les besoins de la gestion des déchets, les immeubles à logements multiples appartiennent à la catégorie des établissements industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) en vertu du [Règlement de l'Ontario 103/94](#). Ce règlement, qui a été adopté en mars 1994, existe dans sa version actuelle depuis octobre 2011. Il établit les exigences minimums à respecter dans les programmes de séparation à la source que doivent appliquer les entreprises et les immeubles à logements multiples. En vertu de l'article 10 de ce règlement, les immeubles à logements multiples s'entendent de ceux qui comprennent six logements ou plus; dans ces immeubles, les propriétaires doivent mettre en œuvre un programme de séparation à la source des déchets générés dans

ces immeubles pour les cannettes d'aluminium et d'acier, les bouteilles et les bocaux de verre, le papier journal, les bouteilles de polyéthylène téréphtalate et tous les déchets qui relèvent du Programme de recyclage des bacs bleus de la municipalité.

Ce règlement attribue aux résidents propriétaires des lieux, et non à la municipalité, la responsabilité de prévoir, en vertu de la loi, des programmes de séparation à la source. Traditionnellement, ces règlements sont très peu appliqués par le gouvernement provincial. Toutes les municipalités qui assurent le service de collecte des déchets dans les immeubles à logements multiples sont, en vertu de la loi, habilitées à surveiller et à faire appliquer les exigences dans le recyclage des matières.

Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques

Le gouvernement de l'Ontario a adopté la [Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire](#) (LRREC) en vertu de la [Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets](#). La LRREC institue l'idée de l'économie circulaire, qui vise à éliminer les déchets, non seulement dans les processus de recyclage, mais aussi pendant toute la durée utile des produits et des conditionnements. L'économie circulaire vise à maximiser la valeur et à éliminer les déchets en améliorant la conception des matières, des produits et des modèles économiques.

Le 30 avril 2018, le gouvernement a publié la [Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques](#) en vertu de l'article 11 de la LRREC et a adopté une politique-cadre pour la province dans la gestion des déchets alimentaires et organiques. Cette déclaration de principes confirme qu'il est nécessaire de consacrer plus d'efforts et d'adopter des moyens innovants pour récupérer les déchets alimentaires et organiques dans les immeubles à logements multiples. Elle fixe des cibles ambitieuses pour la réduction des déchets alimentaires et la récupération des ressources dans plusieurs secteurs, dont celui des immeubles à logements multiples. Cette déclaration de principes prévoit une cible de 50 % dans la réduction et la récupération des déchets alimentaires des immeubles à logements multiples d'ici 2025 et précise que ces immeubles doivent assurer la collecte des déchets alimentaires et organiques de leurs résidents. À l'heure actuelle, on n'a pas donné de complément d'information aux propriétaires d'immeubles et aux municipalités sur la mesure dans laquelle le gouvernement provincial surveillera la conformité avec la cible ou avec les mesures d'application des lois et des règlements.

En outre, le 27 novembre 2020, le gouvernement provincial a annoncé qu'il donnait la priorité à l'élimination des déchets alimentaires et organiques dans les décharges d'ici 2030; toutefois, il n'a pas publié d'autres détails.

La transition provinciale des programmes de recyclage avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs

Le Conseil sait que le gouvernement provincial est en train de mener la transition des programmes de recyclage avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP), qui a pour effet de responsabiliser, environnementalement et financièrement, les producteurs d'articles et de conditionnements et de les amener à réduire les déchets liés à leurs produits et à leurs conditionnements lorsque les consommateurs ont fini de s'en servir. En juin 2021, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a publié la version définitive du *Règlement de l'Ontario sur la boîte bleue* ([Règlement de l'Ontario 391/21](#)), pour assurer la transition, avec le modèle du RIP, du programme de recyclage résidentiel existant en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD)*.

S'agissant des conséquences de cette transition pour le secteur des immeubles à logements multiples d'Ottawa, les producteurs devront ramasser les matières recyclables dans les immeubles à logements multiples actuellement servis par la Ville d'Ottawa pour la collecte de ces matières. En outre, les producteurs devront tout mettre en œuvre pour maintenir, entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2025, les programmes de recyclage existants qui sont établis à l'heure actuelle à Ottawa. À partir du 1^{er} janvier 2026, on mettra en œuvre partout en Ontario un programme provincial normalisé de recyclage des bacs bleus, dans le cadre duquel les producteurs devront respecter les exigences du règlement. Le personnel de la Ville met actuellement au point des scénarios potentiels à étudier par le Conseil municipal pour déterminer le rôle que pourrait jouer Ottawa dans le cadre du Programme de recyclage des bacs bleus; ces scénarios seront déposés au premier trimestre de 2023.

Le Code du bâtiment de l'Ontario

Le Code du bâtiment de l'Ontario (CBO) est un règlement de la *Loi sur le code du bâtiment* et s'applique dans la construction des immeubles neufs, dans la rénovation des immeubles existants et dans les changements de vocation des bâtiments déjà construits.

Le personnel de la Ville revoit toutes les demandes d'aménagement d'immeubles neufs afin de veiller à faire respecter le CBO et les lois en vigueur. Lorsque les demandes

d'aménagement sont approuvées et que les permis de construire sont délivrés, la Ville inspecte les immeubles pour s'assurer la construction se déroule conformément à ce qui a été autorisé dans les permis délivrés. Il s'agit d'un processus obligatoire en vertu du CBO.

Le CBO prévoit les exigences à respecter dans la manutention des matières à rebuter afin de protéger les propriétés et les résidents contre les incendies et les nuisances. Le CBO définit dans leurs grandes lignes les exigences précises à respecter pour les déchets, dont les distances de séparation et les matériaux des colonnes vide-ordures; toutefois, il ne fait pas état, à l'heure actuelle, des programmes de réacheminement des déchets. Dans le cadre du Fonds de l'amélioration continue (FAC) et dans l'ancien programme Réacheminement des déchets Ontario, on plaide en faveur des modifications à apporter à la politique pour orienter les programmes de réacheminement des déchets. Le gouvernement provincial a fait savoir qu'il avait l'intention de revoir le [Code du bâtiment](#) pour savoir si les nouveaux immeubles à logements multiples peuvent être tenus d'adopter et de promouvoir des options de conception et de construction permettant de récupérer les ressources que constituent les déchets alimentaires et organiques. Le gouvernement provincial n'a pas publié de délais précis pour cet examen.

Les politiques, les projets et les plans de la Ville d'Ottawa influant sur la gestion des déchets des immeubles à logements multiples

Outre les politiques et les lois provinciales évoquées ci-dessus, la Ville a mis au point les politiques-cadres qui orientent la gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples. Il s'agit :

- du Règlement sur la gestion des déchets solides;
- de la réglementation du plan d'implantation : Lignes directrices en matière de conception de la collecte des déchets solides pour l'aménagement d'immeubles à logements multiples;
- du Règlement sur l'entretien des propriétés et du Règlement sur les normes d'entretien des biens;
- du Règlement sur la réglementation du plan d'implantation;
- du Code de prévention des incendies de l'Ontario;
- du Règlement de zonage.

Les règlements énumérés ci-dessus comprennent tous des exigences pour les zones de stockage et les conteneurs de déchets dans les immeubles à logements multiples. Le secteur de la gestion immobilière et le personnel de la Ville ont relevé des difficultés dans la recherche de la superficie suffisante à consacrer, dans les vieux immeubles à logements multiples, au rangement des conteneurs et des bacs à déchets dans les établissements qui respectent tous les règlements municipaux.

En outre, la Ville a mis au point ou est en train de mettre au point de nombreux projets et plans que viendrait étoffer et dont tiendrait compte la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples. En plus du Plan directeur de la gestion des déchets solides, la Ville mène actuellement les projets et les plans suivants, qui cadreraient avec cette stratégie :

- **Le Plan stratégique de la Ville 2019-2022** : Ce document définit les priorités du Conseil municipal et sert de feuille de route pour guider les travaux dans le mandat 2019-2022 du Conseil. Ce plan comprend les priorités stratégiques qui posent les assises de l'ensemble des programmes et des services de la Ville. La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples permet au Conseil de respecter sa priorité stratégique dans l'intendance environnementale : développer et protéger une ville saine, majestueuse et vivante, en mesure de s'adapter au changement;
- **L'Évolution énergétique : la Stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique (Évolution énergétique) et le Plan directeur sur les changements climatiques (PDCC)** : La Stratégie du réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples permet d'atteindre les cibles et de réaliser les initiatives de l'Évolution énergétique et du PDCC. Pour atteindre la cible approuvée par le Conseil et destinée à réduire de 100 % d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre d'Ottawa, l'Évolution énergétique prévoit que d'ici 2024, 98 % des matières organiques seront réacheminées au lieu d'être enfouies et que d'ici 2042, 100 % des articles en papier seront eux aussi réacheminés. En outre, dans le cadre de l'Évolution énergétique, la Ville est en train d'élaborer et de mettre en œuvre un certain nombre de projets se rapportant à cette stratégie, dont la Stratégie de récupération des matières organiques, les Normes pour l'aménagement d'immeubles très performants et la Stratégie d'amélioration des bâtiments d'Ottawa;
- **Le Plan financier à long terme en matière de gestion des déchets solides** : Ce plan financier à long terme, qui porte expressément sur les déchets solides,

sera présenté au Conseil municipal en même temps que la version définitive du Plan directeur de la gestion des déchets solides (le Plan directeur) et décrira dans leurs grandes lignes les grandes stratégies de financement du Plan directeur et de la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples;

- **Le Plan officiel de la Ville** : Selon le nouveau Plan officiel (PO) de la Ville, la population d'Ottawa devrait dépasser 1,4 million d'habitants d'ici 2046, et on s'attend à ce que le nombre total d'immeubles à logements multiples soit d'environ 167 600 (ce qui représente une hausse de 46 % sur 2021). Le Mémoire technique sur les besoins à long terme de la gestion des déchets du Plan directeur de la gestion des déchets solides prévoit que 11 985 tonnes supplémentaires de déchets (soit une hausse de 23 % sur 2020) seront enfouies dans la décharge si l'on n'apporte pas de changements pour réacheminer plus de déchets dans ce secteur.

Les approches globales de planification dans la gestion des déchets des immeubles à logements multiples, par exemple celles qui sont adoptées dans l'élaboration de la stratégie recommandée, permettent de continuer de collaborer et de respecter les politiques, les projets et les plans notés ci-dessus, dans un effort consacré à réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples.

Les difficultés qu'affronte le secteur de la gestion immobilière

Comme nous l'avons indiqué, les propriétaires doivent, en vertu de la réglementation provinciale, gérer et réaliser les programmes de gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples qui leur appartiennent. La Ville a constaté qu'elle devait aider ce secteur dans le réacheminement des matières organiques après avoir lancé le Programme de bac vert, qui a été adopté en 2011 et lorsque le gouvernement provincial a annoncé qu'il avait l'intention d'interdire les déchets organiques dans les décharges publiques d'ici 2030, comme nous l'expliquons ci-dessus dans ce rapport. C'est d'abord en pensant à ces questions que la Ville a mis sur pied, en 2018, le Groupe de travail des intervenants des immeubles à logements multiples. L'objectif de ce groupe consiste à réunir les commentaires sur les difficultés exceptionnelles qu'affrontent les gestionnaires immobiliers dans le réacheminement des déchets et à recenser les possibilités et les solutions à apporter à ces difficultés.

La Ville a invité les membres du secteur de la gestion immobilière à participer à au moins une des trois assemblées tenues en 2019 afin de discuter des difficultés et des

possibilités de réacheminer plus de déchets (en priorisant la participation au Programme de bac vert) et a constaté que 35 participants de sociétés représentant environ le tiers des immeubles à logements multiples servis par la Ville d'Ottawa ont participé à au moins une de ces trois assemblées. Pendant les assemblées, les membres de ce secteur ont exprimé des avis et des commentaires très utiles, dont le personnel de la Ville a tenu compte dans l'élaboration de la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples et dans les dialogues ciblés qui ont porté sur les trois thèmes suivants :

- Les grands obstacles à surmonter dans le lancement du Programme de bac vert ou quand il s'agit d'offrir ce programme.
 - o Les odeurs nauséabondes, la vermine, le refus des résidents de participer, l'obligation de déposer les bacs verts sur le bac de la rue pour la collecte et le manque de place pour ranger les bacs verts
- Les solutions envisageables, sur lesquelles les gestionnaires immobiliers pourraient se pencher afin de réduire les obstacles recensés.
 - o L'accroissement de la collecte des déchets organiques, la collecte des matières organiques sur les lieux, les produits éliminant les odeurs nauséabondes sur les plateformes servant à déposer les bacs et sur le tapissage des bacs, les purificateurs d'air, l'amélioration de l'information pour les résidents et les petits conteneurs ou bacs sur les sites
- Une discussion en table ronde des membres du groupe qui ont réussi à implanter des programmes de bac vert.
 - o Pour réussir à le faire, le personnel de la gestion immobilière doit se consacrer à la mobilisation de la communauté pour implanter le programme de bac vert et pour installer des bacs dans des zones propres et faciles d'accès.

La Ville a consacré des efforts pour réduire les difficultés que doit affronter le secteur de la gestion immobilière pour accroître la participation au Programme de bac vert. En 2019, le lancement des doublures en plastique pour tapisser les bacs a permis de réduire les obstacles dans certains immeubles aux prises avec des problèmes d'odeurs nauséabondes et de vermine. En 2020, des changements ont été apportés au contrat de collecte afin de permettre aux véhicules de collecte de se rendre sur les lieux pour ramasser les matières organiques, au lieu d'obliger les résidents des immeubles à

apporter sur le bord de la rue leurs bacs verts. Dans le cadre de ce contrat, la Ville a aussi mis en service des chariots de 360 litres pour le ramassage de déchets et le recyclage des matières; elle a pu faire appel à ces chariots plutôt qu'aux grands conteneurs à chargement frontal pour la collecte des déchets afin de réduire les problèmes de contrainte de place dans certains immeubles. Depuis que des changements ont été apportés à ce contrat en 2020, plus de 350 propriétés participent au Programme de bac vert des immeubles à logements multiples. Même s'il s'agit d'un progrès énorme, il faut consacrer plus d'efforts et continuer d'accroître le nombre d'immeubles et de résidents qui participent aux programmes de réacheminement.

Depuis, on fait appel au Groupe de travail des intervenants des immeubles à logements multiples pour faire des commentaires sur la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples, comme nous l'expliquons dans la section Analyse de ce rapport.

Les attitudes et les comportements des résidents

En se préparant à élaborer la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples, le personnel s'est inspiré des données réunies auprès d'Environics Analytics, des données sur le Recensement de 2016 et de l'information puisée dans les bases de données de la Ville pour mieux savoir en quoi les attitudes et les comportements des résidents ont modelé la gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples sur le territoire de la Ville d'Ottawa. Le personnel de la Ville a aussi fait appel à Hill+Knowlton Strategies (H+K) en [2018](#) et en [2020](#) afin de mener une étude de marché sur les attitudes et les comportements des résidents dans la gestion des déchets solides, ce qui a permis de recenser, dans la collectivité, les facteurs qui influent sur la gestion des déchets, dont les facteurs socioéconomiques, les attitudes et les comportements des résidents, ainsi que la configuration des habitations. Le lecteur trouvera ci-après l'explication des détails des résultats de cette étude de marché.

La segmentation des publics cibles

Dans son étude de marché de 2018, H+K a procédé à la modélisation des données d'après les réponses apportées sur les attitudes et les comportements dans le réacheminement des déchets, de même qu'en tenant compte des détails démographiques pour segmenter les publics cibles. Nous avons segmenté des publics cibles pour mieux connaître les convictions et les comportements dominants des résidents d'Ottawa dans la gestion et le réacheminement des déchets. Environ 67 %

des résidents des immeubles à logements multiples appartiennent aux segments de marché « aspirationnels » ou « déconnectés », ce qui correspond aux taux de participation les plus faibles dans les programmes de réacheminement :

- Segments déconnectés (39 % de la population des immeubles à logements multiples) : méconnaissance des programmes de réacheminement des déchets, faible participation à ces programmes et faible taux de satisfaction à l'endroit de l'information que l'on donne aux résidents à propos des programmes de réacheminement.
- Segments aspirationnels (28 % de la population des immeubles à logements multiples) : les résidents qui appartiennent à ce segment ont des attitudes essentiellement positives vis-à-vis du recyclage; toutefois, ces attitudes sont accompagnées dans une mesure limitée par des comportements favorables. Environ un résident sur quatre ne pense pas que les programmes de recyclage et le Programme de bac vert soient très utiles pour l'environnement.

Si les attitudes dominantes des deux groupes sont différentes, leur participation est plus faible dans le cadre des programmes de réacheminement des déchets par rapport aux segments des publics cibles « inconstants » et « super vedettes ».

- Les segments inconstants (16 % de la population des immeubles à logements multiples) : les résidents de ces segments ont une connaissance modérée du réacheminement des déchets et sont modérément satisfaits de l'information qu'on leur donne à propos des programmes de réacheminement des déchets.
- Les segments des super vedettes (17 % de la population des immeubles à logements multiples) : les résidents de ces segments connaissent parfaitement le principe du réacheminement des déchets et sont très satisfaits de l'information que leur donne la Ville.

De nombreux résidents ont des attitudes positives et progressistes quand il s'agit de la gestion des déchets; or, un nombre toujours aussi considérable de résidents de cette population ne croit pas que les programmes de recyclage et le Programme de bac vert favorisent l'environnement (20 % des résidents sondés dans les immeubles à logements multiples). Presque les trois quarts (72 %) des résidents des immeubles à logements multiples ont fait savoir qu'ils faisaient appel, dans une certaine mesure, aux programmes de recyclage, mais selon un degré d'intensité nettement moindre que les résidents qui apportent leurs bacs sur le bord de la rue.

Les résidents ont fait savoir qu'ils doivent affronter plusieurs obstacles quand il s'agit de participer aux programmes de réacheminement, dont les inconvénients, l'inaccessibilité et l'espace insuffisant pour ranger et trier les matières dans leur logement.

Les inconvénients lorsqu'il s'agit de participer aux programmes de réacheminement

Près du tiers des résidents des immeubles à logements multiples ont fait savoir que les programmes de recyclage et le Programme de bac vert comportent trop d'inconvénients pour commencer à y faire appel et que ces inconvénients sont pour eux des obstacles qui les empêchent de faire davantage appel à ces programmes.

La plupart des immeubles à logements multiples à Ottawa ont plus de cinq étages et représentent 73 % des immeubles dans lesquels la Ville assure des services de collecte des déchets. De nombreux immeubles de grande hauteur sont dotés de colonnes vide-ordures pour permettre aux résidents d'avoir facilement accès aux services d'élimination des ordures, alors que les bacs de matières recyclables et les bacs verts sont généralement rangés dans le sous-sol ou à l'extérieur des immeubles.

L'accès limité aux programmes de réacheminement

Même si tous les immeubles à logements multiples servis par la Ville sont dotés de programmes de recyclage et que les règlements du gouvernement provincial obligent ces immeubles à adopter des programmes de recyclage, 25 % des résidents ont fait savoir qu'ils n'ont pas accès à des programmes de recyclage dans leur immeuble, ce qui pourrait vouloir dire que les résidents ne savent pas où les conteneurs et les bacs de recyclage sont rangés dans leur immeuble ou qu'ils pourraient ne pas être physiquement en mesure d'avoir accès à ces conteneurs et à ces bacs.

À peine plus du tiers (34 %) des résidents des immeubles à logements multiples ont fait savoir qu'ils avaient accès aux services du Programme de bac vert dans l'étude de marché menée en 2020 par H+K. Si 43 % des immeubles à logements multiples, ce qui représente 36 % de l'ensemble de ces immeubles, avaient accès au Programme de bac vert en date de décembre 2021, les autres immeubles, soit 57 %, ce qui représente 64 % des habitations, n'y avaient pas accès. Quatre-vingt-trois pour cent des résidents sondés qui habitent dans des immeubles à logements multiples ont fait savoir qu'ils participeraient au réacheminement des déchets alimentaires et organiques s'ils avaient accès à un programme de bac vert.

Le manque de place pour ranger et organiser les matières réacheminables

Près du tiers (30 %) des résidents des immeubles à logements multiples qui ne font pas appel à des programmes de réacheminement ont fait savoir qu'ils n'ont pas assez de place, dans leur logement, pour organiser et ranger les matières recyclables. Les immeubles à logements multiples ne prévoient pas de place permettant aux résidents de ranger dans leur logement les bacs de déchets et de matières recyclables et les bacs verts ou n'ont pas suffisamment de place pour trier les matières non loin des conteneurs à déchets centralisés des immeubles.

Ce que nous avons appris dans le cadre des consultations précédentes

Comme nous le faisons observer au début de cette section du rapport, le personnel de la Ville a fait appel à différentes bases de données et à différents outils existants pour mieux connaître les obstacles qu'affrontent les résidents et les gestionnaires immobiliers quand il s'agit de gérer et de réacheminer les déchets. Le personnel a aussi tenu des séances de consultation afin de demander des commentaires directs et indirects aux résidents des immeubles à logements multiples et au secteur de la gestion immobilière pour mieux connaître les moyens qui permettraient d'accroître la participation au réacheminement dans ce secteur.

En 2018, le Conseil municipal a approuvé le rapport sur la mise à jour du Programme des déchets organiques séparés à la source ([ACS2018-PWE-GEN-0003](#)), dans lequel on recommande d'apporter des améliorations au Programme de bac vert. Ces améliorations consistent à modifier les politiques pour autoriser à tapisser de plastique les bacs verts et à y déposer les excréments de chiens, ce qui permettrait de surmonter l'obstacle qui se dresse contre la participation dans le secteur des immeubles à logements multiples, soit les inconvénients, en plus de résoudre le problème du facteur de « dédain » (causé par les odeurs nauséabondes, la malpropreté ou le fouillis).

En 2020, la Ville a mené la première série de consultations publiques sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides afin de réunir les commentaires sur la situation actuelle des déchets à Ottawa. Le personnel de la Ville a entendu des commentaires favorables des résidents et du secteur de la gestion immobilière au lancement des programmes de réacheminement et à leur extension aux immeubles à logements multiples. Quand on leur a posé des questions sur les difficultés qu'affrontent les résidents des immeubles à logements multiples quand il s'agit de réacheminer les déchets, les inconvénients, l'inaccessibilité et le manque d'information sur les programmes de réacheminement de la Ville étaient les thèmes qui revenaient le plus souvent. Quand on leur a demandé ce qu'il fallait faire pour réussir à triompher des obstacles, les résidents ont fait savoir que des salles à ordures plus vastes, la

motivation des gestionnaires immobiliers et l'information offerte dans différentes langues permettraient d'accroître la participation à ces programmes.

À une époque plus récente, le personnel de la Ville a pris connaissance des commentaires indirects des résidents des immeubles à logements multiples dans le cadre du sondage de la consultation sur les options de collecte des ordures en bordure de rue en 2021. Les thèmes et les commentaires des résidents correspondaient toujours aux commentaires exprimés dans la consultation précédente, à savoir :

- les résidents sont intéressés et souhaitent participer aux programmes lorsqu'ils n'y ont pas accès à l'heure actuelle;
- il faudrait donner plus d'information pour rehausser l'adoption et la participation dans ces programmes;
- il faudrait faciliter les conditions d'accès dans les immeubles pour éliminer les obstacles qui empêchent de participer à ces programmes (par exemple en installant les bacs à des endroits plus pratiques).

Dans le cadre de cette consultation, les résidents qui déposent des bacs sur le bord de la rue ont fait savoir au personnel de la Ville qu'à leur avis, il faudrait adopter des politiques comparables dans les immeubles à logements multiples et que l'extension des initiatives de réacheminement ne devrait pas se limiter aux ménages qui déposent leurs ordures en bordure de rue, ce qui met encore plus en valeur les plans adoptés par la Ville pour accroître le réacheminement des déchets parmi tous les résidents grâce à des projets constitutifs à court terme, pendant qu'on met au point la version définitive du Plan directeur.

Le personnel s'engage à analyser attentivement les obstacles, à se pencher sur les difficultés et à apporter des solutions afin de réacheminer plus de déchets des immeubles à logements multiples. Le personnel continuerait de consulter les intervenants dans la mise en œuvre de cette stratégie, si elle est approuvée.

L'examen de la documentation et le tour d'horizon des municipalités

Dans l'élaboration de la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples, le personnel de la Ville a procédé à un examen de la documentation afin de recenser les pratiques courantes, les grandes tendances et les technologies émergentes dans le secteur de la gestion des déchets et a mené un tour d'horizon des programmes municipaux de gestion des déchets en Ontario et d'un océan

à l'autre afin de mieux savoir comment on gère les déchets des immeubles à logements multiples dans les municipalités comparables.

L'examen de la documentation

Le personnel a procédé à un vaste examen de la documentation constituée de journaux universitaires et d'études sectorielles pour mieux connaître les obstacles, les difficultés, les possibilités et les résultats fondés sur la preuve statistique dans les projets pilotes réalisés dans le secteur de la gestion des déchets des immeubles à logements multiples. Jusqu'à maintenant, Ottawa a réussi à intégrer les règles de l'art pour apporter des solutions innovantes afin de mettre en œuvre les programmes de réacheminement sur son territoire, puisqu'une approche « universelle » n'est pas viable dans ce secteur en raison du large éventail de modèles de conception des immeubles et de la composition démographique variable dans les différents immeubles.

L'examen de la documentation a permis de valider les données réunies dans l'étude de marché, en confirmant que l'inaccessibilité, les inconvénients et le manque de place pour ranger les matières réacheminables sont autant de facteurs qui découragent la participation aux programmes de réacheminement.

Comme nous l'indiquons un peu partout dans ce rapport, on sait que l'existence d'un programme de réacheminement des matières organiques n'est pas suffisante en soi. L'analyse attentive des solutions pour promouvoir la praticité des programmes à l'intention des utilisateurs, l'amélioration de la connaissance des programmes, l'information à donner aux résidents et le lancement de campagnes d'information solides à intervalles réguliers sont autant de facteurs décisifs pour le succès des programmes. Même dans ce cas, il y aura toujours des personnes qui résisteront au changement ou qui seront indifférentes à propos du réacheminement des déchets.

Quelques exemples mis en lumière dans l'examen de la documentation du personnel ont permis de constater que la reconfiguration des salles d'ordures existantes vient améliorer la participation au réacheminement des déchets. Les travaux de rénovation effectués dans les locaux existants par Concert Properties dans l'Ouest du Canada ont consisté à repeindre la salle de réacheminement des déchets, à veiller à ce que les locaux soient éclairés, bien aérés et propres, à signaler clairement les zones consacrées à l'élimination des déchets, à lancer un programme de consultation vigoureux et permanent et à assurer l'entretien à intervalles réguliers des locaux, ce qui a permis d'améliorer les taux de réacheminement, qui sont passés de 30 %-40 % à 70 %-80 % sur un an.

Le tour d'horizon des municipalités

Dans le processus de planification qui a permis d'élaborer cette stratégie, le personnel a communiqué avec différentes municipalités, dont Toronto, Peel, Durham, Guelph, Markham, Edmonton, Calgary, Halifax et Seattle, afin de connaître les règles de l'art adoptées dans d'autres régions, de prendre connaissance de leurs difficultés et de leurs succès et de déterminer les meilleurs moyens grâce auxquels la Ville pourra réussir à faire adopter le principe du réacheminement des déchets grâce aux recommandations présentées dans la Stratégie.

Certaines de ces municipalités, dont Peel, Durham, Halifax et Calgary, n'assurent pas de services de collecte des bacs verts dans le secteur des immeubles à logements multiples, essentiellement en raison des problèmes de contamination et des coûts opérationnels. Toutes les municipalités sondées, qu'elles ramassent ou non les matières organiques, ont parlé des difficultés et des complexités de la mise en œuvre d'un programme de réacheminement des matières organiques; dans bien des cas, il s'agit des mêmes difficultés et complexités que celles que doit affronter Ottawa.

Dans les municipalités contactées, les taux de réacheminement étaient compris entre 13 % et 40 % pour le secteur des immeubles à logements multiples; la Ville de Markham a le taux de réacheminement le plus élevé dans ce secteur. Il est important de noter que la Ville de Markham n'a que 137 immeubles à logements multiples, contre 2 150 dans la Ville d'Ottawa. Le service de collecte des bacs verts est assuré dans environ 71 % des immeubles de Markham, et les immeubles existants qui ne permettent pas de faire ramasser les matières organiques doivent être réaménagés pour pouvoir réacheminer obligatoirement ces matières. Markham est en train de mener un projet pilote portant sur une technologie de surveillance de contrôle de l'accès afin de suivre et d'accroître la participation aux programmes de réacheminement.

Le personnel se penche actuellement sur les règles de l'art qui ont été adoptées par les municipalités dont les taux de réacheminement sont supérieurs à ceux d'Ottawa, à la fois grâce à cette stratégie et au nouveau Plan directeur. Certaines de ces règles portent entre autres sur le réacheminement obligatoire des matières organiques, sur le service offert en fonction du taux de réacheminement ou du volume de matières, sur le rehaussement des exigences dans l'aménagement des immeubles, sur les tactiques de communication dans différentes langues, de même que sur le réacheminement des textiles.

L'importance donnée à la promotion et à l'information proactives et permanentes est une autre grande constatation de ce tour d'horizon des municipalités. L'efficacité de la consultation du public est une pierre angulaire de nombreux programmes municipaux, surtout lorsqu'on lance un nouveau service en installant des kiosques d'information dans les halls d'entrée, en présentant des exposés et en distribuant de porte en porte les documents d'information et les bacs à utiliser pour le réacheminement. Pour remettre les comparaisons en contexte, le personnel des municipalités sondées dépense entre 2,28 \$ et 6,50 \$ par ménage dans la sensibilisation, alors qu'Ottawa dépense en moyenne 0,48 \$ par ménage.

Grâce à une analyse rigoureuse du secteur de la gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples, des difficultés qu'affrontent les résidents quand il s'agit de participer à des programmes de réacheminement et que doit surmonter le personnel de la gestion immobilière quand il s'agit de gérer ces programmes, ainsi que des possibilités bien documentées qui permettent de réduire ces difficultés, le personnel de la Ville a élaboré la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples afin de permettre de réacheminer plus de déchets dans ce secteur.

ANALYSE

L'objectif de ce rapport consiste à mettre à la disposition des membres du Conseil la Stratégie municipale recommandée pour le réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples. Cette stratégie, axée sur l'intervention, donne la priorité à l'accroissement de la participation aux programmes de recyclage et de réacheminement des matières organiques de la Ville afin de pouvoir prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail. Si la Ville garde le statu quo, la décharge pourrait atteindre le maximum de sa capacité entre 2036 et 2038. La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples est l'un des projets que mène la Ville pour accroître la durée utile de la décharge publique, en plus des six possibilités recensées dans la Stratégie de gestion des déchets résiduels ([ACS2021-PWE-SWS-0005](#)) approuvée par le Conseil municipal le 27 octobre 2021.

Puisqu'il n'existe pas d'approche « universelle » pour les immeubles et les résidents, cette stratégie prévoit différentes options et projets constitutifs afin de mener à bien les programmes de réacheminement. Dans cette stratégie, on recommande de se pencher sur des projets pilotes, des programmes et des initiatives pour permettre de réacheminer plus de déchets, sur l'horizon prévisionnel à court terme (cinq ans), dans les immeubles à logements multiples.

Après avoir mené une analyse du programme de la Ville dans la gestion des déchets des immeubles à logements multiples, analysé les commentaires des résidents, des conseillers municipaux, des gestionnaires immobiliers et des autres intervenants majeurs et mené une vaste recherche sur les autres programmes municipaux et sur les études sectorielles et examiné la documentation, le personnel propose cinq piliers de projets pour réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples :

- étendre à tous les immeubles à logements multiples le réacheminement des matières organiques;
- améliorer la promotion et l'information;
- explorer les projets pilotes;
- réserver et réaménager l'espace pour les programmes d'élimination des déchets;
- porter le changement jusqu'au terme du contrat de collecte des déchets.

Les piliers de projets, que nous expliquons dans les détails ci-après, permettraient à la Ville d'accomplir des progrès énormes dans la gestion et le réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples en prévision de l'achèvement du nouveau Plan directeur de la gestion des déchets solides d'Ottawa.

La promotion du Plan directeur de la gestion des déchets solides

Le 9 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé le rapport de la phase 2 du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2021-PWE-SWS-0003](#)), qui fait état de la déclaration de la vision du Plan directeur, de ses principes directeurs et objectifs, en plus de dresser une longue liste globale de 72 options pour la gestion et le réacheminement des déchets sur le territoire de la Ville dans les 30 prochaines années, qu'il fallait ensuite évaluer pour dresser une liste abrégée des options à étudier. En février 2022, les Services des déchets solides ont communiqué les résultats de l'évaluation dans une note de service adressée au Conseil et dans laquelle on précise qu'on préconise un total de 57 options, toutes placées dans l'une des 27 « suites d'options » afin de faire ressortir les liens d'interdépendance et de profiter des économies de coût, le cas échéant.

Une des suites d'options (suite d'options 4 : permettre de réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples) propose trois options qui se rapportent exclusivement à la gestion et au réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples :

- **2B6** – Le réacheminement des matières organiques devient une condition préalable pour avoir droit aux services de gestion des déchets de la Ville.
- **2C3** – Normes pour l'aménagement des immeubles à logements multiples.
- **2C4** – Fermer les colonnes vide-ordures ou les convertir au Programme des vide-ordures des matières organiques dans les immeubles à logements multiples.

Chacune des options de la suite d'options 4 est étayée par un ou plusieurs des piliers-projets de cette stratégie, comme l'indique la pièce 1 jointe à ce rapport.

Dans la note de service adressée aux membres du Conseil municipal en date de février 2022, le personnel de la Ville a précisé les incidences de toutes les suites d'options proposées dans le Plan directeur et a mis en lumière certains bienfaits importants de la suite d'options 4, à savoir :

- Son impact potentiel sur le réacheminement direct des déchets et, par conséquent, l'impact direct sur la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail.
- Son impact relatif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ~6 % du total de la réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuée aux options de réacheminement des déchets dans le Plan directeur).

Il est toutefois important de noter que les estimations sont calculées sur les données actuelles et les hypothèses, dont le tonnage projeté des déchets, en tenant compte de la croissance de la population et des pratiques d'optimisation de la décharge selon le statu quo.

En préparant la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples en prévision de l'achèvement du Plan directeur, la Ville a l'occasion d'apporter des améliorations au réacheminement des déchets avant de finaliser le Plan directeur. Les travaux portant sur la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples s'intègrent avec les initiatives envisagées dans le cadre du Plan directeur, contribuent à ces initiatives et permettront à la Ville d'adopter les règles de l'art pour raffermir le programme de réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples.

Les consultations des résidents et des intervenants

Comme a pu le constater le Conseil municipal dans l'élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets solides, une vaste consultation fait partie intégrante de l'élaboration des stratégies pour que les intervenants et les résidents se reconnaissent dans ces stratégies et aient le sentiment d'être entendus. Le personnel de la Ville s'est engagé à travailler de concert avec toutes les parties en cause pour permettre d'élaborer la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples en répondant aux grandes préoccupations des résidents et du secteur de la gestion immobilière. Les détails des moyens grâce auxquels le personnel de la Ville a mené les consultations dans l'élaboration de cette stratégie et ce qu'il faut surtout retenir de chaque séance de consultation sont décrits dans leurs grandes lignes dans le rapport sur « Ce que nous avons appris », joint au présent rapport dans la pièce 2.

Les séances d'information des membres du Conseil municipal

En janvier 2022, le personnel a lancé les consultations propres à la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples afin de réunir les avis sur l'approche auprès des conseillers municipaux et de leur demander d'approuver cette approche en prévision des consultations auprès des autres intervenants majeurs, dont les résidents et le secteur de la gestion immobilière.

Le 20 janvier 2022, le personnel de la Ville s'est réuni avec le Groupe des conseillers parrains (GCP) du Plan directeur du Conseil municipal afin de lui demander son avis et ses commentaires sur les piliers des projets proposés, sur le plan de leur mise en œuvre et sur tous les grands motifs d'intérêt ou d'inquiétude vis-à-vis de la stratégie. Les thèmes suivants donnent un aperçu de ce que le personnel de la Ville a entendu pendant cette réunion :

- La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples est un projet important à lancer pour permettre de réacheminer plus de déchets.
- Il est important de consulter les propriétaires d'immeubles et de veiller à les responsabiliser.
- La conception des immeubles et l'espace limité sont des obstacles dans de nombreux immeubles.

- Le projet devrait permettre de se pencher sur les tactiques permettant de joindre les résidents, dont les documents publiés dans différentes langues, les mesures d'incitation à offrir et les moyens d'encourager les changements de comportement.

Dans la foulée de la réunion du GCP, le personnel a tenu une séance d'information à l'intention des conseillers municipaux dont les quartiers regroupent le plus fort pourcentage d'immeubles à logements multiples sur les piliers des projets proposés et a relevé les grands thèmes suivants à propos de la stratégie dans son ensemble :

- Les conseillers municipaux et les résidents sont impatients d'instaurer les programmes de réacheminement des matières organiques dans les immeubles à logements multiples.
- La promotion et l'information seront essentielles pour réussir; dans ces activités, il faudrait prévoir un programme d'ambassadeurs et d'ambassadrices, un programme de mesures d'incitation et les moyens de contacter les écoles pour informer les jeunes.
- On souhaite miser sur la place déjà aménagée dans les établissements pour réacheminer plus de déchets (par exemple en convertissant les colonnes vide-ordures), en sachant qu'il pourrait y avoir des contraintes dans certains immeubles. On pourrait aussi se pencher sur un point de dépose locale pour les immeubles dans lesquels il n'y a pas de place.

Dans chacune des séances d'information, les membres du Conseil ont fait savoir qu'ils étaient d'accord pour que le réacheminement des matières organiques soit obligatoire dans tous les immeubles à logements multiples dans lesquels la Ville d'Ottawa assure des services de collecte. Les membres du Conseil ont toutefois précisé qu'il serait crucial de consulter les résidents et le secteur de la gestion immobilière pour assurer le succès du déploiement des programmes de réacheminement.

Les séances de consultation des résidents

En février et mars 2022, les résidents des immeubles à logements multiples ont été invités à participer à des séances de dialogue pour permettre au personnel de mieux connaître les obstacles et les solutions à adopter pour accroître la participation aux programmes de réacheminement. L'étude de marché a permis de recenser les difficultés dans l'utilisation des programmes de recyclage et du Programme de bac vert; le personnel a donc profité de cette occasion pour entendre les résidents se prononcer

sur les tactiques qu'ils recommandent d'utiliser pour accroître la participation et pour apporter un éclairage sur les techniques et les tactiques de communication à utiliser pour permettre d'accroître la participation à ces programmes.

Nous avons annoncé ces séances sur la plateforme Participons Ottawa, en plus d'en faire la promotion sur les comptes de la Ville dans les réseaux sociaux et en communiquant directement par courriel avec les groupes suggérés. Nous avons programmé deux séances de dialogue en ligne, auxquelles se sont inscrits 91 résidents au total.

On a demandé aux résidents, au moment où ils se sont inscrits, s'ils avaient accès ou non à des programmes de réacheminement et, le cas échéant, s'ils participaient à ces programmes.

- Accès au Programme de bac vert : 53 % y ont accès, 40 % n'y ont pas accès et 8 % ne le savaient pas vraiment ou ont apporté une réponse qui ne permettait pas de tirer une conclusion.
- Participation aux programmes de réacheminement : 63 % y participent, 31 % n'y participent pas et 7 % ont apporté des réponses qui ne permettaient pas de tirer des conclusions.

Il faut signaler que tous les résidents qui avaient accès au Programme de bac vert ont fait savoir qu'ils participaient à ce programme, sauf un résident, qui n'y participe pas, mais qui prend part aux programmes de recyclage.

Le personnel a demandé aux résidents de lui faire connaître le meilleur moyen de leur communiquer l'information sur le Programme de bac vert, dans l'éventualité où il s'agirait d'un nouveau programme dans leur immeuble. Voici ce qu'ils ont répondu :

- Le bouche-à-oreille notamment l'information donnée par le secteur de la gestion immobilière ou dans les séances d'information en présentiel.
- Les brochures imprimées pour chaque logement et les affiches précisant ce qu'il faut placer dans les bacs et ce qu'il faut éviter d'y déposer (en prévoyant éventuellement des images ou des infographiques).
- Les communiqués fréquents ou répétés, envoyés par courriel, sur le programme, afin de rappeler aux résidents les moyens d'y faire appel comme il se doit.

Quant au type d'information dont ont besoin les résidents et leurs voisins à leur avis pour réussir à participer à ce programme, le personnel a entendu dire qu'il serait utile de définir ce qu'on entend par « déchets verts », d'expliquer où vont les déchets quand ils sont éliminés et de préciser la fréquence des services de collecte. Les résidents ont fait savoir que si la Ville offrait des mesures d'incitation pour participer à ce programme et expliquait comme le réacheminement des différentes matières organiques pourrait augmenter la capacité de la décharge contrôlée du chemin Trail et réduire les émissions de gaz à effet de serre, il serait plus probable que les résidents y participent.

On a ensuite posé aux résidents des questions sur les obstacles et les difficultés qu'ils affrontent dans leur immeuble quand il s'agit de participer au programme et on les a invités à se pencher sur des solutions pour surmonter chaque obstacle et chaque difficulté, le cas échéant.

- L'inaccessibilité et les inconvénients : Les résidents ont confirmé que l'inaccessibilité et les inconvénients constituaient d'énormes difficultés qui les empêchent de participer aux programmes de réacheminement ou d'y faire davantage appel. Certains résidents ont fait savoir qu'il n'y a pas de programme de bac vert dans leur immeuble ou que la taille du bac commun peut être difficile d'accès pour les résidents. Certains résidents ont fait savoir que l'endroit où les bacs sont posés est problématique parce qu'ils doivent se rendre dans le sous-sol, dans le garage de stationnement ou à l'extérieur pour déposer les matières à recycler, alors que les déchets peuvent être jetés dans une colonne vide-ordures.
- L'espace et la localisation : Les résidents se sont dits inquiets du manque de place dans leur immeuble pour aménager un programme ou de la localisation des bacs, qui constitue un obstacle si ces bacs sont rangés en plein air. Ils ont aussi fait observer que les bacs de cuisine offerts par la Ville sont trop gros pour certains logements. Ils ont aussi fait savoir que le local où sont rangés les bacs communs représente une difficulté pour les résidents qui ont des problèmes de mobilité.
- Les odeurs nauséabondes et la vermine : Les résidents hésitent à participer à ce programme à cause des odeurs nauséabondes, des mouches à fruit et parce qu'ils craignent les rongeurs. Les solutions proposées consistent à ranger les bacs dans le sous-sol des immeubles ou à prévoir un local commun pour l'élimination des matières organiques sur chaque étage des immeubles; on viderait chaque jour les bacs dans ce local pour maîtriser les problèmes

d'insectes et d'odeurs nauséabondes. Les résidents ont aussi suggéré de déposer des circulaires non distribuées dans le bac vert commun afin de masquer les odeurs nauséabondes.

- Le manque d'information ou d'intérêt : Le programme peut être déroutant pour les résidents; une solution consisterait à donner plus d'information sur l'importance d'y participer. Les résidents souhaiteraient aussi entendre parler des autres immeubles qui y participent et seraient prêts à échanger des conseils sur les règles de l'art. Le personnel de la Ville a de nouveau entendu dire qu'il fallait donner de l'information dans différentes langues.

Les autres obstacles évoqués portaient sur le coût des sacs de plastique servant à tapisser les bacs et sur le manque de fonds pour acheter ces sacs pour ensuite les jeter avec les matières organiques tous les deux ou trois jours. Les résidents ont à nouveau fait savoir que les mesures d'incitation les intéressaient et qu'ils souhaiteraient en savoir davantage sur l'empreinte qu'ils laissent en réacheminant les déchets.

La promotion et l'information constituaient le dernier thème des discussions; le personnel a profité de l'occasion pour entendre parler des outils et des approches que les résidents souhaiteraient que la Ville utilise et de l'information précise qu'il serait utile de leur donner. Voici les thèmes qui revenaient le plus souvent :

- Les participants souhaitaient que la Ville distribue des trousseaux de bienvenue quand on lance un programme ou que de nouveaux locataires emménagent dans des immeubles afin de savoir en quoi consistent les programmes, comment y faire appel et à qui il faut s'adresser pour de l'information sur ces programmes.
- Les résidents souhaitent qu'on mène des missions de vérification des déchets afin de connaître le rendement de leur immeuble et de leur permettre de savoir s'ils atteignent les objectifs du programme.
- Les résidents ont recommandé de faire appel à tous les circuits de communication qui existent, dont YouTube, les réseaux sociaux, les applications téléphoniques de la Ville, le courriel, les affiches, les brochures imprimées et les aimants à frigo, pour informer les résidents.
- Les résidents croient que l'information donnée aux enfants à l'école pourrait aider à accroître à la maison la participation au programme de réacheminement des déchets.

En ce qui a trait à l'information qu'il serait utile de leur donner, les résidents ont à nouveau fait savoir qu'il serait motivant de connaître l'impact du réacheminement sur l'environnement. Les résidents souhaiteraient aussi mieux connaître les autres possibilités de réacheminer les déchets, dont les dépôts de déchets ménagers dangereux, et ont indiqué que les messages à caractère saisonnier pourraient éventuellement avoir pour effet d'accroître la participation.

D'après le consensus dégagé dans ces dialogues, les résidents s'intéressent au réacheminement des matières organiques et sont impatients d'intégrer ce programme dans leur immeuble, tout en sachant qu'il y a et qu'il y aura des difficultés lorsque ce programme sera mis en place. Il semble qu'on ait la volonté d'apprendre en communiquant avec les autres et de faire connaître les règles de l'art pour faire collectivement de ce programme un succès.

Outre les séances de dialogue avec les résidents, on a mené un sondage d'opinion publique dans la série de consultations 2 sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides; ce sondage prévoyait des questions précises sur les obstacles et les difficultés dans la participation aux programmes de réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples. Voici les principaux obstacles évoqués par les résidents de ces immeubles :

- le manque de place dans les logements pour ranger les bacs (46 % des répondants);
- la vermine et la propreté (41 % des répondants);
- les immeubles qui n'ont pas de programme de bac vert (40 % des répondants);
- les situations dans lesquelles il est plus facile de jeter les déchets que de les recycler ou de se servir du bac vert (40 % des répondants);
- le manque de connaissances sur les moyens de trier les déchets (35 % des répondants).

Nous avons demandé aux répondants ce qui pourrait les aider, eux ou leurs voisins, à faire appel au Programme de bac vert (qu'il y en ait un ou non), 60 % des résidents ont fait savoir que s'il était plus pratique de jeter les ordures dans le bac vert, on encouragerait la participation. Ils ont aussi fait savoir qu'il fallait que les déchets soient gérés plus proprement et soient moins odorants (54 % des répondants), qu'il fallait mieux connaître le fonctionnement du Programme de bac vert et ses bienfaits pour

l'environnement (50 % des répondants) et qu'on devrait donner plus d'information quand on lance le Programme de bac vert, en installant des kiosques d'information et en livrant les documents d'information de porte en porte (40 % des répondants). Les constatations du sondage d'opinion publique sont venues préciser les commentaires exprimés dans les séances de dialogue en ligne. Le lecteur trouvera dans la pièce 2 de plus amples renseignements sur les séances de dialogue avec les résidents et sur le sondage d'opinion publique.

Le sondage mené auprès du secteur de la gestion mobilière

L'Eastern Ontario Landlord Organization, Logement communautaire d'Ottawa, l'Ottawa Region Landlords Association, l'Ottawa Small Landlord Association et les membres du Groupe de travail des intervenants des immeubles à logements multiples ont adressé au nom de la Ville, au secteur de la gestion immobilière, un sondage invitant ce secteur à commenter la Stratégie. Soixante-treize répondants représentant 13 sociétés de gestion immobilière différentes ainsi que cinq sociétés autogérées ont fait des commentaires sur les questions précises portant sur le réacheminement des matières organiques, sur la promotion et l'information et sur les projets pilotes.

Cinquante-six pour cent des répondants ont fait savoir qu'il n'y a pas de programme de bac vert dans les immeubles qu'ils gèrent; ils ont invoqué les raisons suivantes :

- Les locataires ne participent pas comme il se doit aux programmes de gestion des déchets (73 % des répondants).
- Il n'y a pas assez de place pour ranger le bac vert (70 % des répondants).
- Vermine (64 % des répondants).
- Odeurs nauséabondes (63 % des répondants).
- Divers (16 % des répondants).
 - o Les répondants ont fait savoir que le programme n'était pas offert dans leur immeuble ou qu'ils n'étaient pas encore prêts à lancer ce programme.

Malgré les inquiétudes suscitées par le Programme de bac vert, 68 % de l'ensemble des répondants au sondage sont favorables à la recommandation d'étendre le réacheminement des matières organiques à l'ensemble des immeubles à logements multiples. Ceux qui n'ont pas repris les inquiétudes ci-dessus ont reconnu que cette extension représenterait plus de travail pour le personnel de la gestion immobilière.

Quand on leur a demandé ce qui les aiderait à être favorables à cette recommandation, ils ont entre autres suggéré d'attribuer aux locataires la responsabilité du tri en bonne et due forme, de lancer plus d'initiatives d'information à l'intention des locataires et de prévoir chaque semaine différentes collectes du bac vert.

Le Groupe de travail des intervenants des immeubles à logements multiples

Le Groupe de travail mis sur pied par la Ville et réunissant les intervenants des immeubles à logements multiples en mars 2022 pour discuter des recommandations de la Stratégie et des commentaires exprimés dans le sondage mené auprès du secteur de la gestion immobilière, dans les séances de dialogue avec les résidents et dans les réunions avec les conseillers municipaux.

Le Groupe de travail a reconnu et validé les difficultés recensées dans le sondage du secteur de la gestion immobilière et a fait savoir que bien des difficultés ne sont pas insurmontables si le programme est bien planifié. Malgré tout, le Groupe de travail a rappelé que la place est limitée dans certains immeubles, ce qui ne leur permet pas d'adopter le Programme de bac vert.

Si les membres du Groupe de travail s'attendaient à ce qu'on recommande un programme obligatoire de réacheminement des matières organiques du fait des directives du gouvernement provincial et des entretiens menés dans les dernières années avec le personnel de la Ville, certains membres ont fait état des problèmes logistiques causés par l'aménagement d'un nouveau volet de réacheminement des déchets dans leur immeuble. Ils ont exprimé certaines réserves sur l'idée selon laquelle le réacheminement des matières organiques deviendrait une condition des services de collecte des déchets de la Ville, et des membres souhaitaient que les propriétés qu'il serait plus facile d'intégrer le soient en premier. Des membres ont recommandé d'adopter une approche saisonnière dans l'intégration des propriétés, par exemple au printemps ou en automne, quand les odeurs nauséabondes sont moins fortes et que la vermine est moins nombreuse. Sur le thème des saisons, les membres ont aussi fait état des difficultés en hiver et des obstacles que ces difficultés peuvent poser lorsque la neige bloque l'accès aux bacs ou crée des obstacles quand les résidents veulent s'y rendre.

Dans ces discussions, le personnel de la Ville a à nouveau entendu parler de l'importance de la promotion et de l'information et de la nécessité de communiquer souvent des documents afin de veiller à ce que les résidents soient au courant des programmes et des avantages d'y faire appel. Les membres du Groupe de travail

souhaitaient aussi étudier des projets pilotes, mais ont exprimé des inquiétudes à propos de la contamination et de la conversion des infrastructures existantes à de nouvelles méthodes d'élimination. La nécessité, pour la Ville, de travailler de concert avec le secteur de la gestion immobilière pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme de réacheminement des matières organiques dans tous les immeubles à logements multiples est un thème qui est souvent revenu dans ces discussions et dans d'autres consultations.

Le Groupe de consultation des intervenants

Ce groupe est constitué de personnes et d'organismes présents sur tout le territoire de la Ville et représentant l'ensemble des points de vue des résidents et des intervenants, dont les différents profils démographiques et types de logements. Le GCI constitue une tribune libre pour l'apprentissage commun et permet de tenir un meilleur discours sur les thèmes liés au Plan directeur et à ses projets constitutifs.

Le 11 mars 2022, nous avons organisé une séance d'information à l'intention des membres intéressés du GCP, ce qui a permis de donner un aperçu de la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples et des piliers des projets proposés. Les membres du GCP qui ont participé à cette séance d'information ont fait savoir qu'ils étaient favorables à tous les piliers et étaient d'accord avec les difficultés évoquées par les résidents et par le secteur de la gestion immobilière. Certains membres se sont dits inquiets du volume de travail à consacrer aux immeubles dans lesquels il faut adopter un nouveau programme de réacheminement des matières organiques et ont tous redit qu'il fallait prioriser la promotion et l'information, surtout lorsqu'il s'agit d'intégrer des immeubles. Les membres souhaitent connaître les programmes (distincts du Programme de bac vert) qui sont élaborés afin de promouvoir le réacheminement des matières organiques et étaient heureux de constater que la Ville réunit les commentaires et les données d'autres municipalités relativement aux possibilités offertes dans le cadre des programmes pilotes.

Les résultats de toutes les séances de discussion et de toutes les consultations permettent de constater qu'on a la volonté d'adopter des programmes de réacheminement des matières organiques dans les immeubles à logements multiples. Ces séances ont aussi mis en lumière le volume de travail à consacrer à l'intégration de tous les immeubles et le rôle important que les intervenants sont appelés à jouer pour réussir à déployer ces programmes. Pour ces raisons, le personnel recommande que les travaux portant sur tous les piliers des projets soient lancés dès l'approbation de ce rapport, en prévoyant pour le début de 2023 le plan détaillé de mise en œuvre et

l'analyse des coûts pour l'intégration de tous les immeubles dans un programme de réacheminement des matières organiques. Le personnel de la Ville disposerait ainsi du temps qu'il faut pour mener les entretiens essentiels avec les intervenants internes et externes et pour mettre au point un plan de déploiement tenant compte de l'ensemble des commentaires et des motifs d'inquiétude exprimés dans les consultations.

Les piliers des projets

La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples cadre avec les directives du gouvernement provincial, permet de respecter les priorités de ce mandat du Conseil municipal et tient compte des commentaires exprimés par les résidents, par le secteur de la gestion immobilière et par d'autres intervenants essentiels. Cette stratégie priorise les projets qui auraient le plus d'impact à court terme, à l'heure où le personnel continue de finaliser le nouveau Plan directeur de la gestion des déchets solides de la Ville et tient compte des règles de l'art adoptées dans d'autres municipalités. L'approche recommandée priorise les éléments fondationnels que l'on peut raffermir dans les prochaines années.

La Stratégie est constituée de cinq piliers de projets, dont certains projets sont destinés à promouvoir la gestion et le réacheminement des déchets. Nous décrivons ci-après dans leurs grandes lignes chaque pilier, les moyens grâce auxquels il cadre avec le Plan directeur de la gestion des déchets solides, ainsi que les délais prévus pour la planification, la mise en œuvre et la pérennisation. Tous les détails sur chaque pilier de projet sont reproduits dans la pièce 1 jointe à ce rapport.

Pilier 1 : Étendre à tous les immeubles à logements multiples le réacheminement des matières organiques

Le Programme de bac vert a été étendu en 2011 aux immeubles à logements multiples; les membres du Conseil municipal et les résidents souhaitent vivement intégrer ce programme dans tous les immeubles à logements multiples. La Ville a adopté des mesures pour éliminer certains obstacles qui empêchent d'y participer et qu'a fait connaître le secteur de la gestion immobilière, par exemple l'instauration des sacs de plastique pour tapisser les bacs en 2019 afin d'enrayer le facteur de « dédain ». En 2020, on a apporté au contrat de collecte dans les logements multirésidentiels de la Ville, des changements qui ont facilité la collecte des matières organiques pour le secteur de la gestion immobilière. En date de décembre 2021, les services de collecte des matières organiques étaient assurés dans 43 % de l'ensemble des immeubles à logements multiples (soit 36 % des logements dans ces immeubles).

Compte tenu des directives du gouvernement provincial et des initiatives municipales qui obligent à réacheminer plus de matières organiques au lieu de les enfouir (comme nous l'avons déjà expliqué dans ce rapport) et parce que les membres du Conseil et les intervenants de la Ville y sont très favorables, ce projet permettrait de promouvoir l'option 2B6 du Plan directeur de la gestion des déchets solides, pour rendre obligatoire la collecte des bacs verts dans les immeubles à logements multiples dans lesquels la Ville assure la collecte des déchets.

En sachant qu'il y a à Ottawa plus de 1 000 immeubles qui ne participent pas à l'heure actuelle au Programme de bac vert, il faudra du temps pour intégrer tous ces immeubles. Préconiser une décision de principe sur l'obligation d'implanter le Programme de bac vert permettrait au personnel de la Ville et au secteur de la gestion immobilière de collaborer afin de corriger les difficultés prévues dans le cadre du Programme de bac vert et de commencer à intégrer proactivement tous les immeubles :

- les exigences obligatoires relatives à la PI pour tous les immeubles qui commencent à offrir le service de collecte des bacs verts, afin d'aider les résidents à connaître les moyens de participer à ce programme;
- les occasions de travailler avec les gestionnaires des immeubles à logements multiples qui sont limités, en raison de leur superficie et de leur conception, afin de connaître les moyens d'organiser le réacheminement des déchets organiques;
- les options à envisager pour la conception et les caractéristiques des bacs verts afin de réduire les odeurs nauséabondes et d'éloigner la vermine.

Si le Conseil approuve, dans ce rapport, le réacheminement obligatoire des matières organiques dans les immeubles à logements multiples, la participation aux programmes de réacheminement des matières organiques deviendrait obligatoire, à partir du 1^{er} juin 2022, pour tous les nouveaux immeubles dans lesquels la Ville assure la collecte des déchets. Le personnel intégrerait les immeubles existants, qui participeraient de leur plein gré jusqu'à la fin de 2022, et continuerait de consulter le secteur de la gestion immobilière pour veiller à ce que le plan de mise en œuvre dans l'intégration de tous les immeubles à logements multiples tienne compte des commentaires entendus. En outre, le personnel de la Ville finaliserait les entretiens avec les intervenants internes et externes pour confirmer le coût et les besoins en ressources dans le déploiement de cette initiative, d'après le calendrier du plan de mise en œuvre. Dans le premier semestre de 2023, on donnerait aux membres du Conseil municipal de l'information

décrivant dans leurs grandes lignes le plan de mise en œuvre et l'analyse des coûts pour l'intégration de l'ensemble des immeubles à logements multiples dans le programme de réacheminement des matières organiques.

Pilier 2 : Améliorer la promotion et l'information

Le Conseil municipal sait que la promotion et l'information sont essentielles au succès du programme. Les municipalités mettent au point et réalisent des initiatives de promotion et d'information (PI) afin d'informer les résidents, d'encourager les changements de comportement et de hausser la participation aux programmes de réacheminement des déchets.

La Ville fait appel à différentes tactiques pour faire connaître aux résidents les matières qu'il convient de déposer dans chaque axe de gestion des déchets, notamment les affiches posées dans les salles des bacs à ordures et les étiquettes d'information sur les bacs et les poubelles. Traditionnellement, le taux de réacheminement est nettement moindre, dans le secteur des immeubles à logements multiples, que parmi les ménages qui déposent leurs ordures sur le bord de la rue, et parfois, les résidents sont plus difficiles à joindre et à consulter, ce qui peut s'expliquer par différentes raisons, dont le plus fort roulement des résidents, les obstacles linguistiques, les attitudes et comportements à l'endroit des programmes de gestion des déchets, ainsi que les priorités personnelles. Environ 75 % des résidents des immeubles à logements multiples à Ottawa ont accès à des programmes de recyclage, et 34 % ont accès à des bacs verts. Même parmi ceux qui ont accès à ces programmes, les taux d'utilisation sont nettement moindres que ceux des résidents qui déposent leurs déchets sur le bord de la rue.

On ne peut pas réaliser la participation voulue et complète si les résidents ne connaissent pas l'existence d'un programme ou ne savent pas se servir des programmes en place. Puisque c'est lorsque les niveaux de connaissance des programmes sont faibles ou qu'un programme a déjà été mis en œuvre que la promotion et l'information sont les plus efficaces, le secteur des immeubles à logements multiples offre l'occasion idéale de faire appel à la promotion et à l'information pour mieux faire connaître les programmes et pour encourager la participation aux initiatives de réacheminement.

En 2019, la Ville a consacré environ 292 000 \$ à ses activités de communication, de promotion et d'information sur la gestion des déchets solides. Sur ce montant, 163 000 \$ ont servi à mener la campagne sur les bacs verts, qui visait à faire connaître

les changements apportés à ce programme le 1^{er} juillet 2019. On a consacré environ 43 300 \$ (15 % du total des dépenses) à des documents de sensibilisation et de communication destinés expressément à la clientèle des immeubles à logements multiples, ce qui représente à peu près 0,38 \$ par ménage dans ces immeubles. La proportion du budget consacrée aux initiatives de sensibilisation dans les immeubles à logements multiples varie d'année en année et est déterminée par les priorités de la Direction, par les changements apportés au programme de gestion des déchets, par les besoins opérationnels et par le rendement du programme. Une étude récente laisse entendre que l'augmentation du financement de la promotion et de l'information peut avoir une incidence positive sur les taux de réacheminement des déchets. La Ville d'Ottawa dépense chaque année une moyenne de 0,47 \$ par ménage, et une moindre proportion des fonds est consacrée au secteur des immeubles à logements multiples : les villes comparables dépensent chaque année entre 2,28 \$ et 6,50 \$ par ménage.

Les faibles taux de captation et la méconnaissance, parmi les résidents, des programmes de réacheminement sont pour la Ville l'occasion d'étoffer et d'améliorer sa suite actuelle d'initiatives de PI. Dans ce projet, la Ville propose de se pencher sur les possibilités de rehausser la participation aux programmes de réacheminement grâce à des campagnes de sensibilisations. Ce projet permettrait d'explorer plusieurs options, dont :

- les campagnes menées à intervalles réguliers en faisant appel à la preuve statistique et en ciblant le secteur des immeubles à logements multiples;
- les documents de PI à publier dans différentes langues;
- les tactiques rehaussées de sensibilisation, dont les événements en présentiel, les ateliers virtuels, les campagnes directes de publipostage et les campagnes d'information de porte à porte;
- les différentes approches d'information et de consultation d'après la conception des propriétés et le profil des locataires des immeubles;
- le recours à des tactiques pour changer les comportements, dont les messages guides et les engagements collectifs pour encourager la participation;
- l'intégration de données sur les opinions et les comportements dans la gestion des déchets et sur les facteurs socioéconomiques dans le cas des résidents qui ne participent pas aux programmes de réacheminement quand on met au point les tactiques de sensibilisation;

- les méthodes permettant de donner, aux nouveaux locataires et aux résidents des immeubles à logements multiples, l'information et les outils grâce auxquels ils pourront mieux connaître les programmes de gestion des déchets;
- le programme des ambassadeurs des immeubles à logements multiples;
- le Programmes d'incitation pour les résidents et le personnel de la gestion immobilière;
- l'exploration des outils permettant de s'assurer que les nouveaux résidents reçoivent le plus tôt possible l'information sur les programmes de gestion des déchets.

La sensibilisation et l'information du public constituent un volet majeur du Plan directeur de la gestion des déchets solides, puisque le succès des programmes de réacheminement des déchets est largement tributaire de la connaissance et de la sensibilisation des résidents, ainsi que de leur motivation à participer aux programmes offerts. Les options 1A1 (Élaborer et mettre en œuvre des initiatives de sensibilisation nouvelles ou augmentées), 1B1 (Élaborer et mettre en œuvre les initiatives d'information) et 1C1 (Élaborer et mettre en œuvre les outils de marketing et de communication) sont consacrées directement à la sensibilisation et à l'information du public et prioriseront l'évitement, la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets (ainsi que le rendement du programme), en plus de prévoir des initiatives de consultation généralisée pour améliorer la sensibilisation.

Ce projet consisterait à adopter une approche mieux dirigée, en priorisant les initiatives de recyclage, en faisant appel à des tactiques qui ont fait leurs preuves et qui sont fondées sur les statistiques pour améliorer la connaissance et la sensibilisation dans le cadre des programmes et sur la promotion des changements de comportements parmi les résidents afin d'atteindre les objectifs de la Stratégie. Les travaux analysés réalisés dans le cadre de la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples viendraient étoffer les travaux qui portent actuellement sur les options correspondantes du Plan directeur, en plus de s'intégrer dans l'élaboration de la Stratégie de gestion des changements de comportement (option 1A5). En outre, le personnel a recensé les grands principes directeurs et les principaux objectifs de ce pilier qui cadrent avec le Plan directeur; le lecteur peut en prendre connaissance dans la pièce 1 jointe à ce rapport.

Si le Conseil municipal approuve ce rapport, le personnel de la Ville commencera tout de suite à se pencher sur les initiatives de promotion et d'information. Les approches retenues seraient intégrées dans la planification annuelle 2023-2025 des Services des

déchets solides pour la sensibilisation du public et la communication, en continuant de se pencher sur les idées émergentes et en les mettant en œuvre dans les cas où il est possible de le faire.

Pilier 3 : Explorer les projets pilotes

Les résidents des immeubles à logements multiples, les gestionnaires immobiliers et le personnel de la Ville ont relevé les obstacles et les difficultés à surmonter dans la gestion des déchets des immeubles à logements multiples et qui obligeraient, si la Ville devait se consacrer à les surmonter, à mener des travaux de recherche, de financement et d'essai dans le cadre de projets pilotes. Le pilier 3 (Explorer les projets pilotes) permettrait à la Ville de se pencher sur les techniques nouvelles de gestion et de réacheminement et de les promouvoir dans le secteur des immeubles à logements multiples, en plus d'analyser les obstacles et les risques dont il a été question dans les consultations.

L'objectif des études pilotes consiste à évaluer la viabilité d'un projet à mettre en œuvre plus généralement sur l'ensemble du territoire de la Ville et à se pencher sur les besoins ou les obstacles du système. Les projets pilotes permettraient de savoir si les projets émergents qui ont fait leurs preuves peuvent s'intégrer dans le programme de la Ville pour la gestion des déchets des immeubles à logements multiples tout en tenant compte des incidences financières, sociales et environnementales de ces projets. Les programmes pilotes permettraient d'analyser les projets se rapportant à la réalisation du programme, à la sensibilisation et à l'information, à la mise en application, à la technologie et à l'exploitation des bâtiments. Ces programmes pourraient consister à :

- explorer les modalités selon lesquelles on pourrait réaménager les locaux à poubelles dans les propriétés existantes afin de réduire les obstacles contre la participation des résidents et des gestionnaires immobiliers (par exemple les difficultés d'accès, les inconvénients et l'espace limité dans les immeubles pour entreposer les conteneurs);
- explorer les options et les technologies pour assurer le réacheminement des matières organiques dans les immeubles à logements multiples dans lesquels on ne peut pas adopter le Programme de bac vert;
- sonder différentes méthodes de collecte des déchets, par exemple la collecte des matières organiques dans les conteneurs à chargement frontal pour les immeubles plus importants, qui produisent un plus fort tonnage de déchets organiques;

- produire des bilans de collecte pour les immeubles à logements multiples, afin de permettre aux gestionnaires immobiliers et aux résidents d’avoir une idée de l’importance des déchets réacheminés dans leur immeuble;
- adopter des tactiques d’information émergentes comme la ludification (information grâce à des jeux sur le Web ou dans des applications);
- explorer la possibilité d’installer des broyeurs d’aliments dans les logements (appareils électrifiés installés dans les éviers de cuisine pour déchiqueter les aliments et les acheminer, dans le circuit de plomberie intérieur, jusqu’au réseau d’égout pour que les déchets alimentaires soient traités dans l’usine de traitement des eaux usées de la municipalité).

Dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides, on recommande d’adopter plusieurs options qui se répercuteront sur le secteur des immeubles à logements multiples, à savoir :

- 9A1 – Stratégie d’innovation et de technologie
- 5D1 – Technologie du système de recensement par radiofréquence (RFID)
- 5C2 – Utilisation de différents conteneurs de collecte dans les immeubles à logements multiples
- 2C3 – Normes pour l’aménagement des immeubles à logements multiples
- 1B1 – Élaborer et mettre en œuvre les initiatives d’information.

Le dénouement de ces études, étudié dans le cadre de ce projet, pourrait venir éclairer les options du Plan directeur de la gestion des déchets solides, dont l’examen des normes d’aménagement des immeubles et le recours à d’autres modèles de conteneur de collecte, en plus d’apporter un éclairage sur les contrats de collecte projetés.

En faisant la promotion des travaux consacrés à certaines des initiatives recensées dans ce pilier, ce projet permettrait d’entamer la recherche pour veiller à mettre en œuvre dans les délais différentes initiatives pilotes et pour étoffer les travaux menés dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides. Le lecteur trouvera dans la pièce 1, jointe à ce rapport, les détails sur l’harmonisation de ce pilier de projet avec les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

Il faudra consacrer beaucoup de travail à l'analyse et au lancement des projets pilotes, dont la recherche sectorielle, les groupes de discussion avec les résidents et le personnel de la gestion immobilière, l'élaboration de l'analyse de rentabilisation, la coordination avec les entreprises chargées de la collecte et la planification de la mise en œuvre. Dans ce projet, on propose de lancer l'analyse des projets pilotes en 2023 et de les mettre éventuellement en œuvre en 2024. Les ressources et le financement varieraient en fonction du recensement des projets pilotes; les besoins éventuels en effectifs et en financement seraient indiqués dans les plans de travail de la Direction générale à partir de 2023, en prévision du processus annuel de budgétisation de la Ville.

Pilier 4 : Réserver et réaménager l'espace des programmes d'élimination des déchets

Dans ce pilier de projet, on recommande d'améliorer les impératifs de la conception des nouveaux immeubles afin de pouvoir y intégrer les programmes de réacheminement des déchets et d'analyser les projets pour reconfigurer les immeubles existants afin d'intégrer, dans les locaux actuels, les programmes de réacheminement des déchets.

L'étude de marché laisse entendre que l'inaccessibilité et les inconvénients continuent de représenter les plus grands obstacles qui empêchent les résidents des immeubles à logements multiples de participer aux programmes de réacheminement. Des études menées dans l'industrie ont permis de conclure qu'en tenant compte des règles de l'art de la gestion des déchets et en les intégrant dans la conception des lieux et des bâtiments, on peut réduire les inconvénients pour les résidents, pour le personnel de la gestion immobilière et pour les entrepreneurs chargés de la collecte. On a constaté que les programmes qui sont accessibles, pratiques, sûrs et sécuritaires permettent effectivement d'encourager les résidents à participer aux programmes de réacheminement des déchets.

À l'heure où l'on s'apprête à construire de nouveaux types d'immeubles pour répondre aux impératifs de croissance et de densification grâce auxquels on pourra loger la population croissante d'Ottawa et atteindre les cibles de densification de la Ville, il est essentiel de tenir compte, dans la conception des immeubles, des programmes de gestion des déchets pour s'assurer qu'il y aura suffisamment de places accessibles et pratiques pour les conteneurs et les bacs de déchets afin de favoriser la participation en répondant aux besoins exceptionnels des résidents des immeubles. Les propriétaires de ces immeubles doivent aussi tenir compte de la Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques, qui fixe les cibles dans le réacheminement des matières organiques et qui précise que les immeubles à logements multiples doivent

reprendre les règles de l'art qui favorisent les conditions pratiques d'accès aux moyens de récupération des ressources.

Dans ce projet, on propose de rehausser les exigences dans la conception de la gestion des déchets pour les nouveaux logements intercalaires et les logements intermédiaires manquants (six logements ou plus), en tenant compte des modèles exceptionnels de conception des propriétés et des immeubles pour ces types de logements. Il s'agirait de nouer un partenariat avec les Services de développement économique dans l'examen du *Règlement de zonage* afin de se pencher sur la possibilité d'intégrer des méthodes normalisées de collecte et de rangement des bacs à déchets pour éliminer les inconvénients et les obstacles dans l'accessibilité afin de pouvoir améliorer la praticité et le réacheminement des déchets dans les nouveaux immeubles. Le projet consisterait aussi à se pencher sur les occasions d'améliorer les Normes pour l'aménagement d'immeubles très performants pendant les mises à jour programmées à intervalles réguliers de ces normes. Le personnel continuerait de plaider en faveur de partenariats avec d'autres municipalités afin de modifier le Code du bâtiment de l'Ontario pour y intégrer les exigences relatives à la séparation à la source des déchets dans la conception des immeubles à logements multiples.

Comme nous l'expliquons dans la pièce 1, ce projet cadre avec les différents objectifs et principes directeurs du Plan directeur de la gestion des déchets. Il cadre aussi avec certaines options du Plan directeur, dans lesquelles on recommande d'apporter des améliorations à l'environnement bâti en revoyant les Normes pour l'aménagement des immeubles à logements multiples (option 2C3) et en mettant en œuvre un programme pour l'aménagement de colonnes vide-ordures (option 2C4). Ce projet vise à prioriser, dans le nouveau Plan officiel de la Ville, les logements (logements intercalaires, logements intermédiaires manquants et « appartements du type 613 ») pour s'assurer qu'il y a suffisamment de place permettant de ramasser les déchets dans un souci de sécurité et d'efficience, alors que le Plan directeur consistera à examiner les normes existantes et à recommander les changements à apporter pour encourager le réacheminement dans les immeubles à logements multiples de grande hauteur et de faible hauteur. Dans les immeubles existants, ce projet consistera à analyser les possibilités de reconfigurer les salles de rangement des déchets et l'aménagement du programme pour surmonter les difficultés causées par l'inaccessibilité et les inconvénients, alors que le Plan directeur portera sur la fermeture des colonnes vide-ordures (option 2C4). Les travaux réalisés dans le cadre de ce projet dans les anciens immeubles à logements multiples pourraient s'intégrer dans l'examen des

Normes pour l'aménagement des immeubles à logements multiples dans le cadre du Plan directeur.

On commencerait en 2023 à se pencher sur les projets à réaliser dans les immeubles à logements multiples existants. Le projet consisterait à faire un tour d'horizon des municipalités afin d'apporter un éclairage sur les règles de l'art ou sur les occasions qui s'offrent à la Ville d'Ottawa de collaborer avec les entreprises locales de gestion immobilière afin de mettre à l'essai des projets et de consulter les résidents pour réunir leurs avis sur ces projets. Ces travaux pourraient donner lieu à des recommandations à mettre en œuvre sur tout le territoire de la Ville afin de permettre d'éliminer les obstacles qui empêchent de participer aux programmes de réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples anciens.

Nous nous pencherons sur les besoins des logements intercalaires et des logements intermédiaires manquants et nous en tiendrons compte dans la mise à jour du *Règlement de zonage*, menée par les Services de développement économique. On prévoit que les recommandations portant sur l'examen de ce règlement municipal seront déposées auprès du Conseil pour étude au quatrième trimestre de 2024. D'ici là, le personnel misera sur les travaux de recherche déjà réalisés afin de recommander les règles de l'art à intégrer sans retarder l'aménagement des immeubles ni obliger à demander des dérogations pour les demandes d'implantation.

Le prochain cycle d'examen et de réactualisation de la Norme pour l'aménagement d'immeubles très performants devrait être soumis à l'étude du Conseil municipal en 2025. Les Services des déchets solides travailleront de concert avec l'Unité de la résilience climatique des Services de développement économique afin de définir les besoins et les possibilités pour intégrer les règles de l'art de la gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples, si le Conseil municipal approuve ce rapport.

Pilier 5 : Porter le changement jusqu'au terme du contrat de collecte

Les services de collecte des déchets de la Ville d'Ottawa sont externalisés conformément aux normes de service établies par le Conseil municipal et inspirées des lois et des règlements de l'Ontario. Le contrat prévoit le cahier des charges des conditions selon lesquelles doivent se dérouler les projets de collecte des déchets, de recyclage et de traitement des matières organiques, ainsi que les projets spéciaux. Les dispositions prévues pour la distribution des outils qui permettront aux résidents de participer aux programmes de recyclage, pour les cas où l'on refuse de ramasser les conteneurs de réacheminement contaminés et pour réunir l'information sur le poids des

matières ramassées afin d'en évaluer le réacheminement, dispositions qui font toutes partie de l'actuel contrat de collecte, favorisent le succès des programmes de réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples. Dans le cadre de ce pilier, on se pencherait sur les tendances et les changements qui ont des incidences et des répercussions, dans le secteur de la collecte des déchets, sur les contrats de la Ville, sur les services auxquels elle fait appel et sur les coûts à engager dans les services offerts.

À l'heure où le programme de gestion des déchets de la Ville continue d'évoluer, nous avons l'occasion de rehausser le programme de gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples grâce aux dispositions prévues dans le contrat de collecte. Dans ce projet, nous nous pencherons sur les possibilités d'ajouter le cahier des charges contractuelles dans le Contrat 2025 de la Ville pour la collecte des déchets des immeubles à logements multiples et pour la collecte des déchets solides dans les établissements municipaux, en misant sur le succès du contrat actuel et en continuant de promouvoir le réacheminement des déchets, l'efficacité de la collecte des ordures et la réussite du programme de gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples. Voici les options sur lesquelles nous nous pencherons :

- les règles de l'art de l'industrie dans l'élaboration des contrats pour promouvoir le réacheminement des déchets;
- l'efficacité des services offerts et l'optimisation des fonds des contribuables;
- les cahiers des charges contractuels pour améliorer la rentabilité de la collecte des déchets en prévision des missions de vérification des déchets et des autres projets pilotes spéciaux;
- les possibilités, dans le contrat, d'appliquer les recommandations approuvées dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides;
- les occasions d'améliorer la mesure et la surveillance du rendement, par exemple dans le ramassage du tonnage des matières organiques dans chaque propriété;
- la livraison à intervalles réguliers de sacs à recyclage destinés aux logements et de petits bacs de cuisine pour les déchets organiques dans les propriétés, selon les besoins, au lieu de les fournir ponctuellement;
- l'obligation, pour le personnel de la gestion immobilière, de signer des plans et des engagements dans la reconduction des contrats de services de collecte;
- les besoins et la viabilité des différentes options hebdomadaires de ramassage des bacs verts, des services optionnels de nettoyage des bacs verts, des filtres

au charbon dans les bacs verts pour réduire les odeurs nauséabondes et des différents contenants de collecte pour répondre aux besoins opérationnels.

Si certaines options recommandées dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides pouvaient avoir des incidences sur le contrat de collecte des déchets dans les immeubles à logements multiples, aucune de ces options ne permet de se pencher sur l'utilisation du contrat pour permettre de réacheminer plus de déchets. Ce projet consiste à prioriser les moyens grâce auxquels la Ville peut encourager le réacheminement des déchets et éliminer les obstacles recensés par le secteur de la gestion immobilière en augmentant et en modifiant les cahiers des charges contractuels dans le contrat de collecte des déchets des immeubles à logements multiples. Ce principe cadre avec plusieurs principes directeurs et objectifs du Plan directeur, énumérés dans la pièce 1 jointe à ce rapport.

Le prochain contrat de collecte des déchets dans les immeubles à logements multiples devra être attribué dans un délai d'au moins 18 mois pour s'assurer de préparer les documents contractuels afin de tenir compte des conditions de service. Il faudra établir les normes de service longtemps avant le début du nouveau contrat de collecte; voilà pourquoi il faut lancer en 2023 les travaux portant sur ce pilier, afin de tenir compte de l'élaboration du contrat de collecte de 2025. L'actuel contrat de collecte des déchets dans les immeubles à logements multiples arrive à expiration le 1^{er} juin 2025 et est assorti d'une option permettant de le proroger deux fois, pour une année supplémentaire dans chaque cas, ce qui pourrait proroger les conditions existantes jusqu'au 30 mai 2027.

Les prochaines étapes

La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples est un projet constitutif du Plan directeur de la Ville, qui priorise l'accroissement du réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples dans le délai à court terme (de cinq ans) pendant que l'on continue d'élaborer le Plan directeur. Cette stratégie ferait la promotion des projets pilotes, des programmes et des initiatives destinés à favoriser l'accroissement de la participation aux programmes de recyclage et au Programme de bac vert conformément à la vision, aux principes directeurs et aux objectifs du Plan directeur.

Si le Conseil municipal approuve ce rapport, nous lancerions immédiatement les travaux portant sur la stratégie et sur les piliers des projets, conformément aux modalités exposées dans ce rapport. Le personnel continuera d'intégrer les immeubles

dans un programme de réacheminement des matières organiques; les immeubles pourront le faire de leur plein gré jusqu'à la fin de 2022. Le personnel continuerait aussi d'élaborer le plan de mise en œuvre pour l'intégration de tous les autres immeubles à logements multiples. En outre, la participation aux programmes de réacheminement des matières organiques serait obligatoire, à partir du 1^{er} juin 2022, pour tous les nouveaux immeubles dans lesquels la Ville assure la collecte des déchets.

Le personnel recommande que le plan de mise en œuvre du pilier 1 et l'analyse financière correspondante fassent l'objet d'un rapport au Conseil municipal en 2023, de concert avec un compte rendu sur les progrès accomplis dans la stratégie jusqu'alors. Ce calendrier permettra au personnel :

- de continuer de consulter les résidents et le secteur de la gestion immobilière afin d'intégrer leurs commentaires dans le plan de mise en œuvre;
- de travailler avec les intervenants internes et externes pour confirmer les ressources à consacrer au succès de la réalisation de la mise en œuvre;
- de mener une analyse complète des coûts de la mise en œuvre du programme obligatoire de réacheminement des matières organiques, notamment en recensant les économies de coûts envisageables;
- de continuer de mettre en œuvre les programmes de réacheminement des matières organiques dans les immeubles à logements multiples, qui pourraient le faire de leur plein gré.

En permettant de mener l'analyse financière et le plan de mise en œuvre dans la foulée de l'approbation de ce rapport, le Conseil donnerait au personnel les moyens de tenir les dialogues essentiels avec les intervenants et de mieux connaître les délais et le financement à consacrer au déploiement de ces programmes.

Outre les prochaines étapes du pilier 1, le personnel de la Ville lancerait d'ici la fin de l'année les travaux consacrés aux initiatives décrites dans les quatre piliers de projets. Compte tenu des besoins en ressources à consacrer au lancement des activités dans chaque projet, nous recommandons, dans l'approche opposée, d'échelonner les étapes de la planification et de la mise en œuvre sur l'horizon à court terme (de cinq ans), pour s'assurer que le personnel pourra harmoniser ses activités avec les mesures déterminées dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides et à étudier par le Conseil municipal dans le premier semestre de 2023.

Nous continuons de travailler au pilier 2 (Améliorer la promotion et l'information), puisque les documents de communication propres au secteur des immeubles à logements multiples sont déjà prévus dans la planification du programme de cette année. D'ici la fin de 2022, le personnel tâcherait d'intégrer des nouvelles techniques et tactiques décrites dans ce rapport et dans la stratégie ci-jointe afin d'améliorer les efforts de promotion et d'information se rapportant aux programmes de réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples.

Le pilier 3 (Explorer les projets pilotes) constituerait un cycle constant d'analyse, de planification, de mise en œuvre et de maintien, selon ce que la Ville décidera d'explorer. L'analyse de la viabilité des projets pilotes serait lancée au début de 2023 et il serait possible de les mettre en œuvre dès 2024.

On commencerait à se pencher en 2023 sur les projets destinés à réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples existants dans le cadre du pilier 4 (Réserver et repenser l'espace des programmes d'élimination des déchets). Nous étudierons les changements qu'on propose d'apporter aux exigences dans la gestion des déchets pour les habitations intercalaires et les complexes d'habitations intermédiaires manquants dans le cadre de l'examen du *Règlement de zonage* et nous les soumettrons au Conseil municipal au quatrième trimestre de 2024.

Le calendrier proposé pour le pilier 5 (Porter le changement jusqu'au terme du contrat de collecte) tient compte du fait que les travaux devront cadrer avec l'élaboration du contrat de collecte de 2025. La planification de ce pilier serait lancée en 2023 et la mise en œuvre devrait commencer à la date prévue pour le début du prochain contrat de collecte des déchets des immeubles à logements multiples, le 2 juin 2025.

En 2023, le personnel soumettrait au Conseil municipal un compte rendu sur la planification et sur les progrès accomplis dans les piliers des projets, de concert avec l'analyse financière détaillée et le plan de mise en œuvre pour l'intégration de tous les immeubles dans un programme obligatoire de réacheminement des matières organiques. À terme, on apporterait des mises à jour aux principaux indicateurs de rendement de la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples de concert avec la mise à jour du Plan directeur. On mènerait l'examen complet de la stratégie de concert avec la réactualisation du Plan directeur de la gestion des déchets solides, qui sera présenté au Conseil municipal en 2029.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Ce rapport n'a aucune incidence sur le budget de 2022. Le financement est déjà prévu dans le budget de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 pour les Services des déchets solides, ce qui permettra de continuer d'intégrer les nouveaux immeubles à logements multiples. Même si le compte rendu à déposer au Conseil municipal en 2023 devait faire état de l'analyse détaillée des coûts de l'intégration obligatoire des immeubles à logements multiples, on fait état d'un impératif budgétaire de l'ordre de 550 000 dollars en 2023, dont il serait tenu compte dans la version provisoire du Budget de fonctionnement des Services des déchets solides pour 2023 afin de permettre de continuer d'intégrer les immeubles en 2023.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'obstacle juridique qui pourrait empêcher le Comité et le Conseil municipal d'approuver les recommandations de ce rapport.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES DE QUARTIER

Il s'agit d'un rapport qui porte sur l'ensemble du territoire municipal.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Il n'y a pas de commentaire des Comités consultatifs pour ce rapport.

CONSULTATION

La Ville a fait appel à Hill+Knowlton Strategies pour mener l'étude de marché en 2018 et en 2020 afin d'éclairer les efforts de communication et de sensibilisation et d'établir l'impact des améliorations à apporter au Programme de bac vert. Une vaste consultation publique a eu lieu pour permettre d'élaborer la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples, ce qui a donné lieu à des consultations dans le cadre des initiatives continues de la série de consultations 2 du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Une grande majorité de personnes en situation de handicap à Ottawa décide de vivre dans le cœur du centre-ville qui regroupe de nombreux immeubles à logements multiples, parce qu'elles peuvent ainsi se rendre à pied dans les magasins, les centres médicaux et les autres établissements de commodité. En outre, de nombreuses personnes en situation de handicap décident d'habiter dans des immeubles à logements multiples en raison de l'accessibilité générale des commodités, par exemple

les entrées et les halls d'entrée accessibles de par leur largeur, l'accès aux ascenseurs et l'accès sans obstacle à toutes les pièces des appartements ou des logements. En règle générale, les salles de dépôt des ordures des immeubles à logements multiples sont exigües et nombreuses sont les salles qui n'ont pas d'ouvre-porte automatique, ce qui peut limiter la capacité et l'autonomie des personnes en situation de handicap dans le dépôt de leurs déchets.

Les commentaires sur l'expansion du programme ont entre autres porté sur le fait que certains immeubles n'ont pas la place qu'il faut pour lancer le Programme de bac vert, et il serait difficile de convertir les infrastructures existantes aux nouvelles méthodes d'élimination des déchets. La nécessité pour la Ville de travailler en collaboration avec le secteur de la gestion immobilière pour assurer le succès du déploiement du Programme de bac vert dans tous les immeubles à logements multiples est un thème qui revenait souvent dans toutes les discussions qui ont eu lieu pendant les consultations. Il faudrait entre autres encourager les groupes de gestionnaires immobiliers à se pencher sur les moyens grâce auxquels les résidents qui ont des handicaps permanents ou temporaires pourraient avoir accès à ces services. En 2022, le personnel continuerait de consulter les intervenants, dont le Bureau de l'accessibilité et les comités consultatifs sur l'accessibilité, afin de réunir leurs commentaires sur l'élaboration et la réalisation des documents de promotion et d'information, de même que sur les obstacles et les difficultés qui empêchent de faire appel aux programmes de réacheminement des déchets du point de vue de l'accessibilité. Ces travaux permettraient de mettre en œuvre les piliers des projets dans l'étude des besoins exceptionnels et des commentaires des résidents en situation de handicap, en plus de réduire les obstacles et les difficultés qu'affrontent ces résidents.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Les recommandations exposées dans ce rapport cadrent avec les objectifs du Programme de [gestion intégrale des actifs](#). La mise en œuvre du Programme de gestion intégrale des actifs permet à la Ville de gérer efficacement les infrastructures existantes et nouvelles pour en maximiser les bienfaits, réduire les risques et assurer des niveaux de services sécuritaires et fiables à l'intention des usagers de la collectivité. On peut le faire de manière socialement, culturellement, environnementalement et économiquement responsable. Le Programme de réacheminement des matières organiques dans le bac vert de la Ville permet d'éviter d'enfouir les déchets alimentaires et organiques, les feuilles et les résidus du jardinage dans la décharge contrôlée du chemin Trail, ce qui permet d'en prolonger la durée utile,

de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'appliquer les solutions de l'économie circulaire en transformant les déchets en produits utiles.

RÉPERCUSSIONS CLIMATIQUES

La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples permet de réaliser les cibles et les initiatives de l'Évolution énergétique et du Plan directeur sur les changements climatiques. Pour atteindre la cible de réduction de 100 % des émissions de gaz à effet de serre d'Ottawa d'ici 2050, l'Évolution énergétique prévoit de réacheminer 98 % des matières organiques au lieu de les enfouir d'ici 2024 et de réacheminer 100 % des matières en papier d'ici 2042. Les recommandations exprimées dans ce rapport permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre en adoptant les mesures grâce auxquelles on pourra rehausser le réacheminement des matières organiques et des produits en papier pour éviter de les enfouir, et on appliquerait le point de vue de l'action climatique dans tous les projets constitutifs de la Stratégie avant de les mettre en œuvre. En outre, dans le cadre de l'Évolution énergétique, la Ville est en train d'élaborer et de mettre en œuvre un certain nombre de projets se rapportant à cette stratégie, dont la Stratégie de récupération des matières organiques, les Normes pour l'aménagement d'immeubles très performants et la Stratégie d'amélioration des bâtiments d'Ottawa. L'Unité des changements climatiques et de la résilience de la Ville a été consultée sur le contenu de ce rapport pour s'assurer qu'il cadre avec les différents résultats, et le personnel de la Ville continuera de consulter cette unité pendant toute la durée de la mise en œuvre de la Stratégie.

RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES

Cette stratégie permet d'accroître le réacheminement des déchets, en réalisant les cibles municipales et provinciales dans le réacheminement des déchets organiques. Elle permet aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, LE GENRE ET L'ÉQUITÉ

Dans ce rapport, le personnel demande au Conseil municipal d'approuver la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples, ainsi que les projets et les initiatives qu'elle vise à explorer afin de réacheminer plus de déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples. Dans l'élaboration de cette stratégie, le personnel a mené de vastes consultations auprès des conseillers municipaux, des membres du secteur de la gestion immobilière, des intervenants et des résidents dans

les secteurs géographiques clés. Ces consultations ont coïncidé avec la consultation qui a porté sur le nouveau Plan directeur de la gestion des déchets solides de la Ville et a donné lieu à un sondage d'opinion publique, à des groupes de discussion et à des séances d'information, ainsi qu'à des groupes témoins. On a porté à la connaissance des résidents les projets de consultation sur la plateforme Participons Ottawa, dans des infolettres locales, par l'entremise de groupes sociaux communautaires et dans les comptes de la Ville sur les réseaux sociaux. Voici des exemples clés des moyens grâce auxquels nous avons rejoint des groupes méritant l'équité dans ces consultations :

- Nous avons créé, en français et en anglais et dans huit autres langues non officielles (l'arabe, le farsi, le népalais, le somali, l'espagnol, le chinois, l'anishinaabemowin et l'inuktitut), des campagnes de promotion sur les consultations et le sondage même.
- Le personnel a offert des occasions de consulter ceux qui n'ont pas accès à l'internet ni aux courriels, entre autres. Il a notamment lancé des campagnes de promotion dans des annonces publiées dans les quotidiens et dans des messages numériques dans les abribus, et nous avons mis sur pied un service téléphonique pour permettre aux résidents de remplir le sondage par téléphone avec un interlocuteur.
- Le personnel a travaillé en collaboration avec la Direction de l'équité des genres et des races, des relations avec les Autochtones, de la diversité et de l'inclusion pour veiller à diffuser les activités de consultation dans les différents réseaux et a fait appel à ces réseaux pour inviter les intervenants à faire partie de groupes de discussion.
- Une séance distincte de groupes de discussion a eu lieu pour certains publics cibles afin de connaître leur expérience et leur avis sur les incidences directes, dans leur communauté, des options du Plan directeur. Les jeunes, les aînés, les membres de la communauté des PANDC, les nouveaux immigrants, les communautés 2SLGBTQQIA+ et les organismes qui viennent en aide aux personnes en situation de handicap font partie de ces groupes de discussion.
- Chacune des séances de consultation publique a donné lieu à une déclaration sur la reconnaissance du territoire.

Au moment d'écrire ces lignes, les résidents peuvent toujours répondre au sondage d'opinion publique. Les réponses apportées jusqu'à maintenant à ce sondage nous apprennent que :

- 55 % des résidents sont des femmes;
- 46 % des résidents des immeubles à logements multiples s'auto-identifient comme des membres d'un groupe méritant l'équité;
- 16 % s'identifient comme des personnes en situation de handicap;
- 12 % s'identifient comme des membres des collectivités LGBTQS2+;
- 10 % s'identifient comme des PANDC;
- 8 % s'identifient comme des immigrants récents ou comme Néo-Canadiens.

En avril, les groupes de discussion se sont réunis dans le cadre de la série de consultations 2 sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides avec les organismes communautaires méritant l'équité, qui feront des commentaires sur la gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples. La pièce 2 jointe à ce rapport fait état des commentaires qui nous ont été adressés par les résidents qui s'identifient comme des membres d'un groupe méritant l'équité. Tous les commentaires réunis jusqu'à maintenant et ceux qui seront exprimés dans les groupes de discussion en avril entreront en ligne de compte dans la planification de la mise en œuvre des piliers des projets décrits dans ce rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Ce rapport fait état de tous les risques et de toutes les mesures permettant de les maîtriser.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Il s'agit d'un rapport qui porte sur l'ensemble du territoire de la Ville.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples cadre avec la priorité de l'intendance environnementale, qui consiste à développer et à protéger une ville saine, majestueuse et dynamique, qui peut s'adapter aux changements. Voici entre autres les résultats qui permettront de respecter cette priorité :

- la Ville est un chef de file dans la gestion de l'énergie et dans la conservation, le recyclage et la réutilisation des ressources;

- la Ville est un chef de file dans la gestion de l'énergie et dans la conservation, le recyclage et la réutilisation des ressources;
- La Ville réduit ses émissions de gaz à effet de serre et tient compte des changements climatiques dans tous les éléments.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce 1 : Version préliminaire de la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples

Pièce 2 : Rapport sur « Ce que nous avons appris »

SUITE À DONNER

Lorsque ce rapport aura été approuvé, le personnel lancerait des travaux portant sur les piliers des projets décrits dans ce rapport. Il continuera d'intégrer les immeubles à logements multiples dans un programme de réacheminement des matières organiques et s'inspirerait des commentaires exprimés par les intervenants internes et externes pour élaborer un plan de mise en œuvre détaillé dans l'intégration de tous les immeubles à logements multiples dans le cadre d'un programme de réacheminement des déchets organiques. En date du 1^{er} juin, tous les nouveaux immeubles dans lesquels la Ville assure des services de collecte des déchets seraient obligés de participer à un programme de réacheminement des matières organiques. En outre, le personnel établirait une analyse complète des coûts pour l'intégration de tous les immeubles à logements multiples dans un programme de réacheminement des déchets organiques. Durant le premier semestre de 2023, le personnel adresserait aux membres du Conseil municipal un rapport d'information sur le compte rendu des progrès de la Stratégie jusqu'alors, sur les détails du plan de mise en œuvre et sur l'analyse financière pour l'intégration de tous les immeubles à logements multiples dans un programme de réacheminement des matières organiques.